

LE PROGRAMME « GESTION DE LA TRUITE DE CORSE »



Compte-rendu d'activité 2021 -rapport rédigé en Février 2022-

Maître d'ouvrage :



Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique (FCPPMA)

Partenaires :



SOMMAIRE

I) Introduction

II) Le plan de gestion de la truite

A) Maintenir les populations pures dans un état de conservation favorable

A.1. Surveillance des sites.....

A.2. Mise en place d'une réglementation et renforcement du contrôle des alevinages avec des lignées allochtones.....

A.3. Acquisition des droits de pêche

A.4. Créations de réserves temporaires de pêche et maintien du statut des réserves existantes

Erreur ! Signet non défini.

B. Améliorer la connaissance des caractéristiques et de la répartition de la truite de Corse

B.1. Suivi génétique des populations pures et recherche de nouvelles populations

B.2. Contrôler périodiquement les niveaux de population

B.3. Les études complémentaires aux contrôles des niveaux de population

C. Extension de l'aire de répartition des souches pures

C1. Création de nouvelles populations pures

C2. Renforcement des populations affectées

D. L'information et la sensibilisation

D.1. L'animation en milieu scolaire

D.2. L'animation grand public

E. Suivi du plan

E.1. Réunions des comités de pilotage et scientifique

E.2. Coordination des actions.....

E.3. Réalisation des rapports d'activité.....

F. Actions transversales.....

F.1. Participarion à la mise en œuvre des Documents d'Objectifs Natura 2000 sur chaque site

F.2. Cohérence avec les autres plans de gestion en vigueur

G. Travaux :

H. Méthodologie :

I. Bilan de réalisation du programme

I.1. Bilan en fonctionnement

I.2. Bilan en investissement

I.3. Bilan général

ANNEXES

I) Introduction

Grâce à différentes études menées dans les années 1990, les acteurs de l'environnement en Corse (et notamment le regretté Bernard Roché) se sont aperçus que la truite endémique de l'île, appelée macrostigma, était une espèce menacée essentiellement par le braconnage, l'hybridation avec les truites introduites et la dégradation de son habitat. Aussi, la Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, soucieuse de préserver le patrimoine halieutique corse, a décidé de mettre en place, grâce au soutien de ses partenaires : la Commission Européenne (CE), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN, aujourd'hui DREAL), l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), l'Office National des Forêts (ONF), le Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA=ex-CSP) ; le programme LIFE « conservation de la truite macrostigma en Corse ». Ce programme s'est déroulé sur la période 2003-2007. Depuis, un programme d'après-LIFE a vu le jour. Il regroupe les mêmes partenaires que le LIFE (en dehors de la Commission Européenne) avec, en plus, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) Corse-du Sud et Haute-Corse et la gendarmerie.

Ce programme s'intitule « le plan de gestion de la truite de Corse » et il est validé pour la période 2018-2022.

II) Le plan de gestion de la truite

Le plan de gestion s'articule autour de 6 axes de travail :

A) Maintenir les populations pures dans un état de conservation favorable

A.1. Surveillance des sites

-Objectif : lutte contre le braconnage. La préservation de l'espèce passe par la lutte contre les prélèvements excessifs et par un contrôle accentué des modes de capture prohibés. En effet, des infractions ont été constatées au cours des tournées de police de la pêche au début du LIFE (2004). Aussi, le maintien de la surveillance des sites apparaît comme indispensable pour la conservation de l'espèce. Seule la persévérance payera pour un résultat durable.

-Méthode : maintien du réseau de surveillance.

Lors de la réunion de la commission truite de Corse du 17/12/2020 il a été validé :

-le maintien de l'organisation 2020, à savoir un réseau articulé autour de deux axes : les missions de police ciblées sur le braconnage « dur » et la surveillance dite « en routine » pour assurer une présence sur le terrain. L'AFB, en lien avec la Fédération, pilote les opérations de police ciblées et la Fédération pilote le reste des opérations,

-Maintien d'une tournée interservices (à adapter aux conditions météorologiques et d'enneigement),

Bilan 2021 :

Une réunion en visio a été organisée le 26/05/2021 pour faire un premier bilan et valider les orientations pour la fin de saison (voir compte-rendu en annexe n°=1).

Différentes tournées ont été organisées (voir tableau I), mais la tournée inter-services n'a pas été organisée en raison de la situation sanitaire.

Organismes	A1 surveillance	
	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés
Federation	150	76
OFB Haute-Corse	10	23
OFB Corse-du-Sud		56
ONF	4	26
OEC		
PNRC	10	16
ONCFS	0	
DREAL		
DDTM2B	5	
DDTM2A	5	
Gendarmerie	5	
Total par action	189	197
Pourcentage de réalisation		104%

Tableau I : synthèse des journées en nombre de jours

Indicateurs :

-nombre d'opérations (conjointes ?) réalisées/an (ou nombre de journées) :

-nombre de « pêcheurs » en infraction (on regroupera par type d'infraction)/au nombre de pêcheurs contrôlés.

Deux timbre-amendes pour défaut de carte de pêche.

Ces indicateurs seront transmis pour le bilan du plan de contrôle en inter-misen

A.2. Mise en place d'une réglementation et renforcement du contrôle des alevinages avec des souches atlantiques

-Objectif : Lutte contre les introductions d'espèces allochtones pour stopper l'hybridation.

-Méthode : Deux volets : 1 réglementaire pour contrôler les alevinages et le dépôt de boîtes Vibert avec des souches allochtones (pas sauvages, introduites par l'homme), et 1 concernant le travail d'information intense et continu auprès des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) pour bien expliquer les effets de l'arrêt des alevinages. En contrepartie étudier la possibilité de réensemencement en souches sauvages de certains bassins versants (voir B.4) sous contrôle de la Fédération.

Bilan 2021 :

Aucune journée réalisée en 2021. En attente, mise en place comité régional de biodiversité piloté par la collectivité de Corse.

Indicateur:

-réglementation existante ou non.

La réglementation n'a pas été finalisée.

A.3. Acquisition des droits de pêche

-**Objectif** : Acquérir un maximum de droits de pêche par la Fédération ou l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locale afin de pouvoir assurer la gestion (surveillance, mise en place de réserve, travaux de ripisylve,...) des cours d'eau.

-**Méthode** : demande de cession des droits de pêche aux propriétaires.

En 2021, aucune journée n'est comptabilisée dans ce projet. L'appui apporté pour le dossier de Saliceto a été fait au titre de la politique fédérale globale.

Indicateur:

-évolution du linéaire (en Km) de cours d'eau avec droits de pêche.

Pas d'évolution en 2021.

A.4. Créations de réserves temporaires de pêche et maintien du statut des réserves existantes

-Objectif : Création d'un réseau de réserves

-Méthode : Localisation de populations pures, montage du dossier de réserve et transmission à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) pour les nouvelles réserves. Pour celles existantes, il est nécessaire d'envoyer une demande de prolongation de l'arrêté à la CTC.

Aucune journée n'a été comptabilisée pour cette action. Le travail de suivi des dossiers effectué a été englobé dans l'action E2 coordination.

Indicateurs :

-nombre de réserves existantes et linéaire concerné.

Le dossier de la réserve temporaire du Haut-Golu a fait l'objet d'une analyse en vue de son renouvellement.

B. Améliorer la connaissance des caractéristiques et de la répartition de la truite de Corse

B.1. Suivi génétique des populations pures et recherche de nouvelles populations

- Objectif : s'assurer du maintien de la pureté des populations
- Méthode : Prélèvements par échantillonnage de 20 spécimens (nageoire caudale) toutes les 5 années pour analyse génétique sur toutes les stations 100% pures ou > 95%.

En 2021, cette action, qui n'est plus considérée comme prioritaire, n'a pas été mise en œuvre.

Indicateur :

-nombre de sites avec pureté génétique maintenue (96%)/ au nombre de sites total.

Aucun en 2021.

B.2. Contrôler périodiquement les niveaux de population :

- Objectif : suivre l'évolution des populations
- Méthode : poursuite du suivi des six populations témoins entamé en 2004 afin de contrôler l'évolution des effectifs. Ces suivis pourront être étendus à d'autres belles populations.

En 2021, les pêches d'inventaires ont été réalisées en fin d'été afin d'obtenir des résultats comparables à ceux des années précédentes, notamment en ce qui concerne les alevins qui sont difficilement perceptibles avant cette période :

- 24/08/2021 : Marmanu,
- 25/08/2021 : a Manica,
- 01/09/2021 : Ninu,
- 09/09/2021 : u Chjuvone,
- 10/09/2021 : Veraculongu,
- 17/09/2021 : Calderamolla.

L'échantillonnage est effectué par pêche à l'électricité, et les méthodes sont à adapter aux types de milieux prospectés.

Sur les cours d'eau qui peuvent être entièrement prospectés par pêche à pied (cas des sites étudiés pour la truite corse, figure n°=31) nous procédons à un inventaire exhaustif par prospection complète de la station et réalisation de pêches successives permettant une estimation du peuplement le plus probable par des méthodes statistiques (De lury, Carle et Strub...).



Figure n°= 1: pêche électrique pour l'inventaire

Les informations suivantes doivent être recueillies :

- liste complète des espèces capturées,
- taille individuelle des poissons (figure n°=2),
- mesure du poids (figure n°=3) qui reste indispensable si l'on désire analyser les coefficients de condition (relation taille/poids),
- effectifs par espèce, débouchant au moins sur des indices d'abondance,

- temps de pêche effectif et autres éléments relatifs à l'effort de pêche (surface prospectée, nombre d'électrodes, d'épuisettes, type de courant, tension...).



Figure n°=2 : mesure des truites



Figure n°=3 : pesage des truites

Résultats des pêches :

-**Marmanu** : l'analyse des résultats sur la période 2008-2021 démontre que c'est une population dynamique avec toutes les classes de tailles (voir fig n°=4),

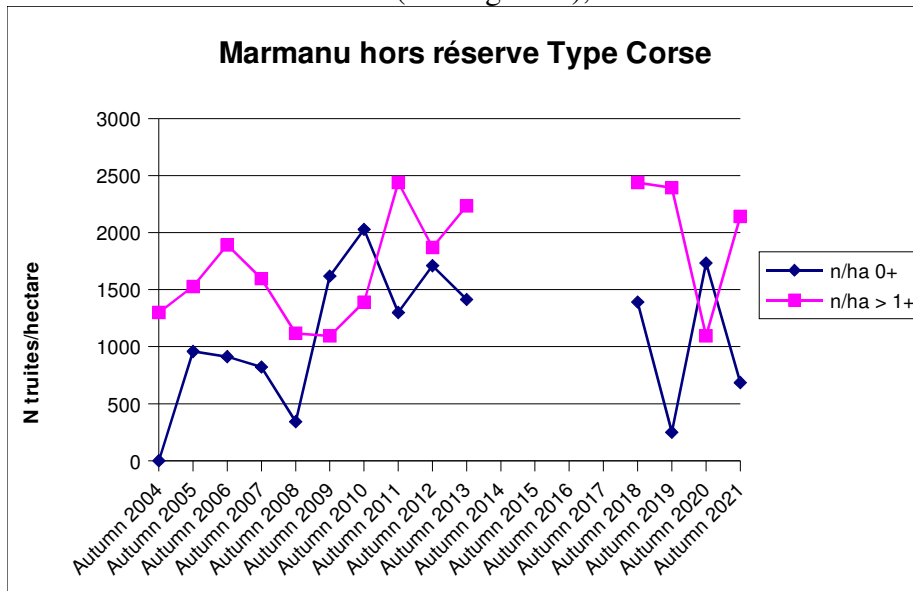


Figure n°=4 : suivi effectif Marmanu

-a **Manica** : l'analyse des résultats sur la période 2008-2021 démontre que c'est une population dynamique avec toutes les classes de tailles. Depuis 2018 le nombre d'adulte n'augmente pas (voir fig n°=5),

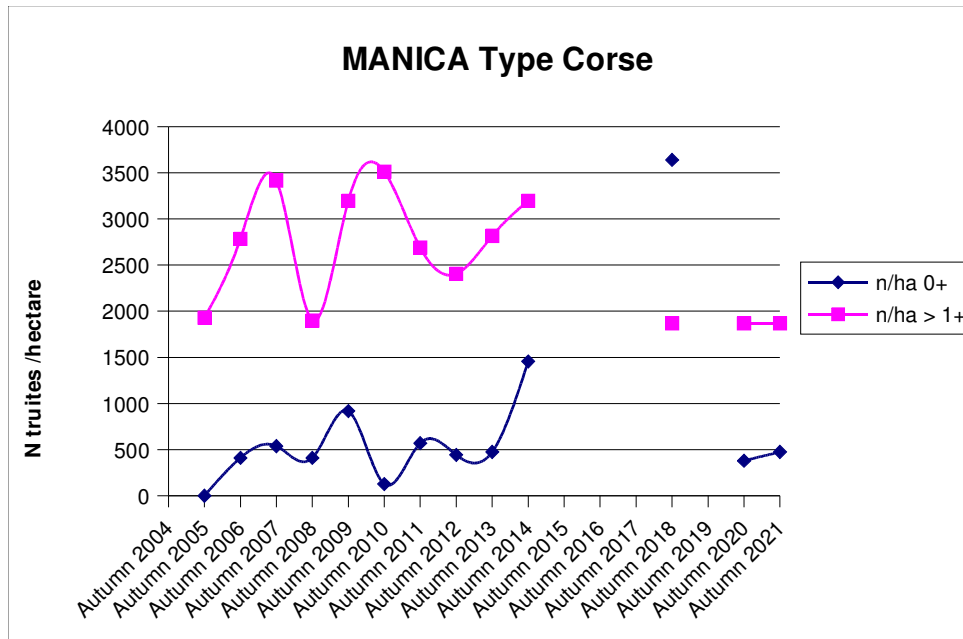


Figure n°=5 : suivi effectif a Manica

-**Ninu** : l'analyse des résultats sur la période 2017-2021 démontre que c'est une population dynamique avec toutes les classes de tailles (voir fig n°=6).

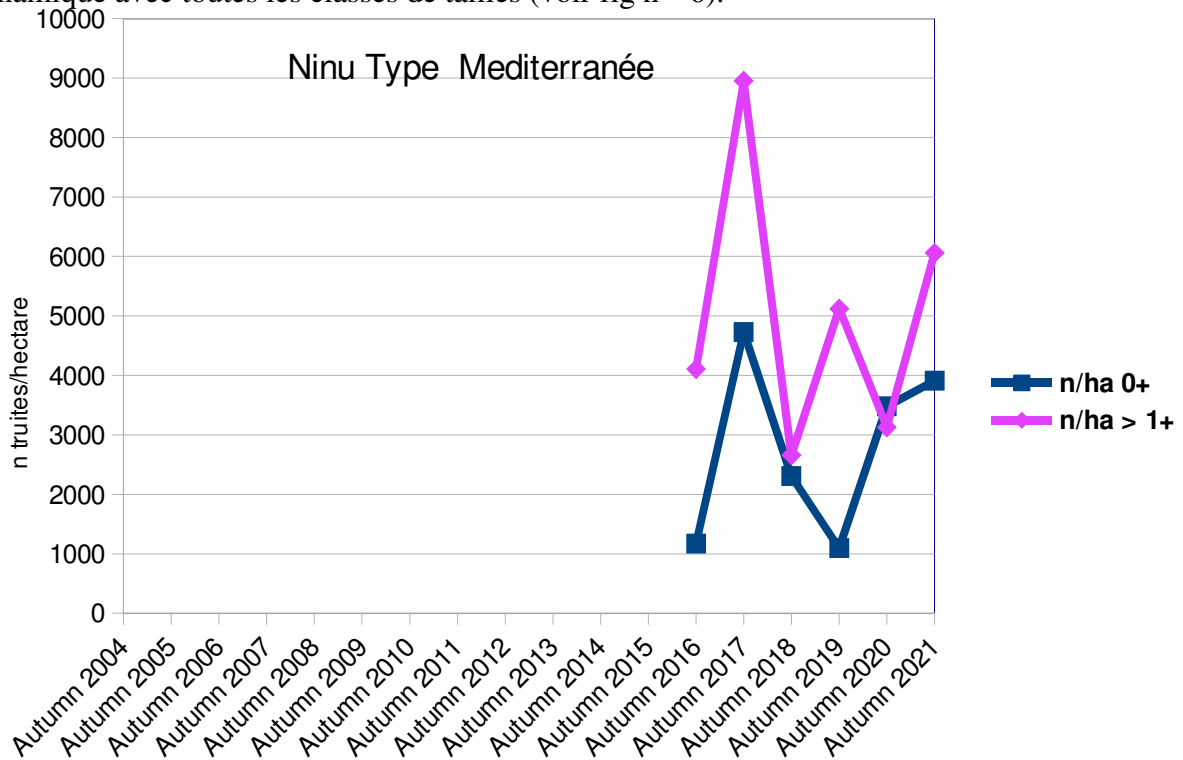


Figure n°=6 : suivi effectif Ninu

-u Chjuvone : l'analyse depuis 2010 a montré une forte densité sur ce site. La diminution constatée en 2020 est corrélée à l'apparition massive d'algue sur ce tronçon. En 2021, légère augmentation, toujours en présence d'algue. Population dont le suivi doit être maintenu (fig n°=7).

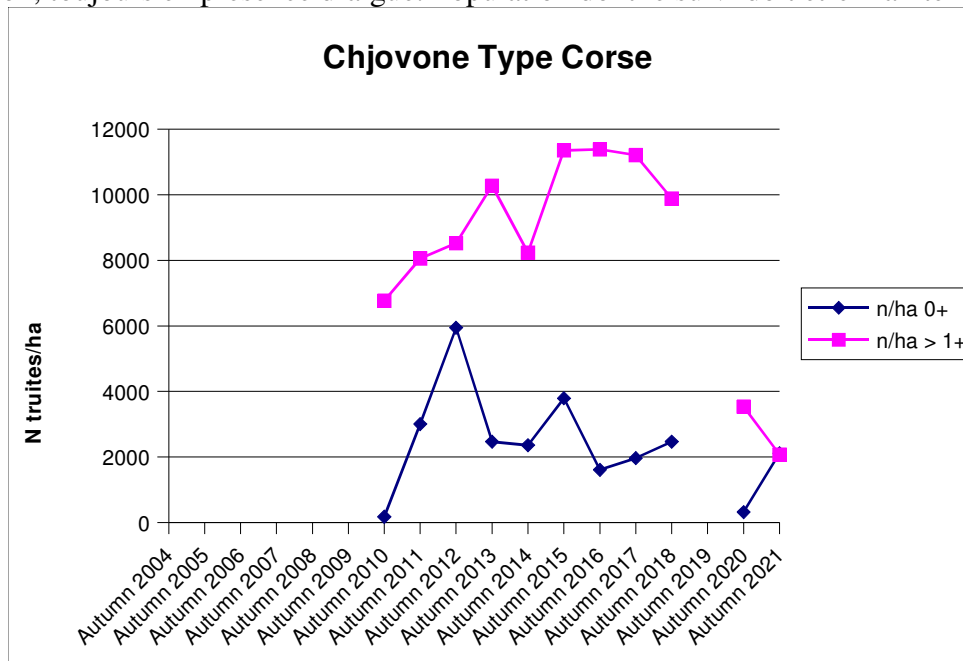


Figure n°=7 : suivi effectif u Chjuvone

Comment expliquer cela ? Difficile d'être catégorique mais on ne peut occulter le problème majeur de présence d'algues (voir fig n°=8) qui ont envahi le site cette année encore (cas constaté pour la première fois en 2020). L'ancien employé de la fédération de pêche, Joseph Faggianelli, qui a travaillé sur les algues durant ses études a fait une détermination (à titre gratuit) et il pense au genre spirogyra. Selon lui, la présence massive de cette algue est peu compatible avec une densité élevée de truite du fait notamment de la baisse d'oxygène dissout.



Figure n°= 8: u Chjuvone totalement envahi d'algues le 26/08/2020 et le 09/09/2021

-**Veraculongu** : cette population souffre, depuis le début du programme des mauvaises conditions de milieu sur le plateau (température) et de la présence du parasite. En aval, dans la hêtraie, la population (hybridée) est toujours aussi abondante (voir fig n°=9).

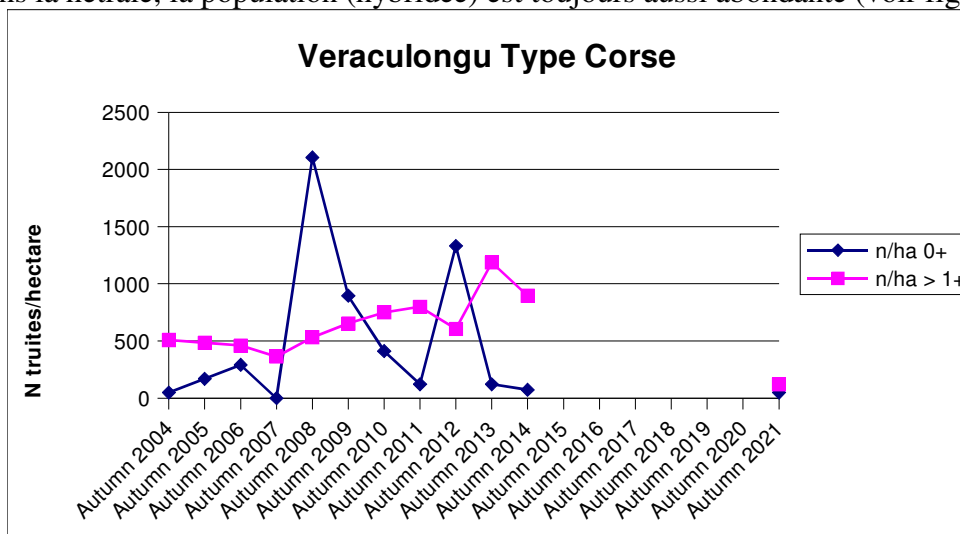


Figure n°=9 : suivis effectifs Veraculongu

-**Calderamolla** : sur cette station, la pêche a été réalisée sur un tronçon en aval accessible avec le matériel mais qui n'est pas le plus poissonneux. L'objectif sera de suivre ce tronçon pour mieux évaluer la colonisation complète de la réserve. Un suivi avec le matériel léger pourra être effectué en amont pour évaluer également l'évolution des effectifs car une reprise s'est amorcée sur ce site cette année. Une bonne nouvelle à confirmer par un suivi.

Indicateurs:

-tendance de la population de truites du site / à l'état zéro,

Globalement, les populations sont équilibrées et dynamiques. Saint-Antoine semble souffrir d'un problème lié à l'action de l'homme, alors que Veraculongu et Calderamolla rencontrent des problèmes de milieu pour lesquels nous avons élaboré des protocoles expérimentaux dont la mise en œuvre n'est pas aisée au niveau administratif.

-comparaison avec les tendances de la typologie des cours d'eau de Corse.

Typologie pas encore disponible mais la thèse a été soutenue le 03/12/2021 par François Colonna et nous devrions pouvoir disposer de l'outil courant 2022.

B.3. Les études complémentaires aux contrôles des niveaux de population :

-Objectif : améliorer les connaissances sur l'espèce et son habitat

-Méthode : mise en place de différentes études par le biais des partenaires du projet ou dans le cadre de sous-traitance avec des bureaux d'études spécialisés.

B.3.1. La parasitologie

La mise en œuvre du protocole de traitement n'a pas abouti malgré un travail important de préparation. Une réunion spécifique a eu lieu le 12/05/2021 (Université, vétérinaire et fédération) mais les autorisations nécessaires n'ont pu être obtenues.

Aussi, il a été décidé de réaliser l'analyse de Veraculongu et Calderamolla pour les parasites cinq après celle de 2016. L'étude a été réalisée par Anaïs Esposito et Yann Quilichini de l'université de Corse dont les résultats sont présentés dans les figures n°=10, 11 et 12 :

Tableau 1 : Indices parasitaires classiques

	Site	Prévalence (%)	Intensité moyenne	Intensité minimale	Intensité maximale
2016	Calderamolla amont	100 (10/10)	750,7	465	1362
	Calderamolla aval	100 (10/10)	58,7	2	276
	Veraculongu amont	100 (10/10)	1463,3	301	3043
	Veraculongu aval	30 (3/10)	0,8	0	4
2021	Calderamolla amont	100 (5/5)	284,8	39	558
	Calderamolla aval	60 (3/5)	1	0	5
	Veraculongu amont	100 (5/5)	170,4	90	304
	Veraculongu aval	20 (1/5)	1	0	3

Figure n°=10 : indices parasitaires

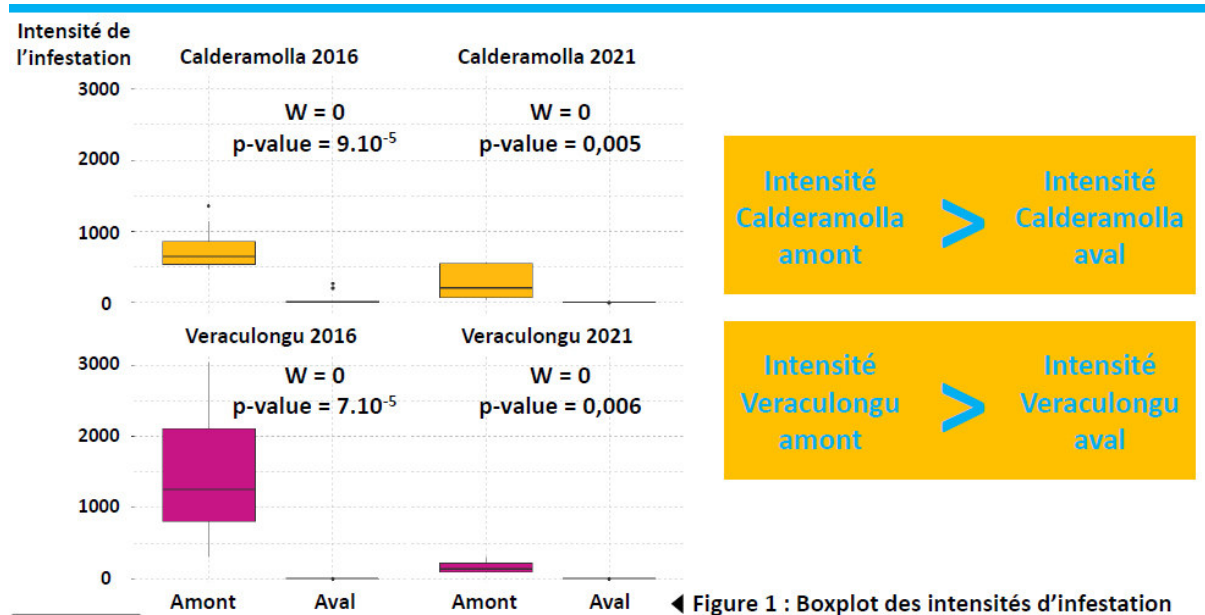


Figure n°=11 : intensités d'infestations

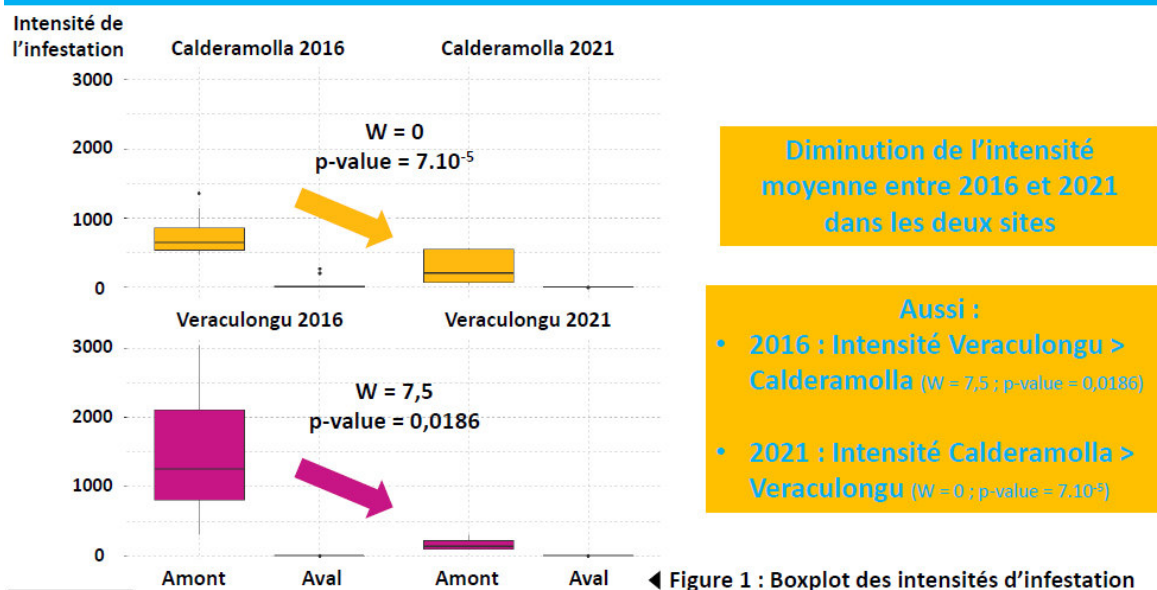


Figure n°=102 : intensités d'infestations

les études doivent se poursuivre avec une prise en charge par l'université, et le programme apportera des H/J pour les pêches, Deux pistes principales de travail : études des souches du *Gyrodactylus* et recherche avec ADNe du parasite dans d'autres rivières.

B.3.2. La prise en compte du changement climatique

En 2021, des discussions avec l'université de Corse ont eu lieu pour la recherche d'un stagiaire sur la thématique des suivis de température courant d'année 2022. Un accord a été trouvé et l'université doit recruter le stagiaire et la fédération assurera le financement du stage.

B.3.3. Les invertébrés

Rien de prévu en 2021.

B.3.4. Les autres études

Du travail de recherche bibliographique a été réalisé. Le temps consacré à cette opération n'a pas été comptabilisé car la recherche bibliographique n'est pas l'objectif (même si c'est parfois très utile) et il est ainsi décidé de ne pas affecter de journées pour 2021.

Organismes	B3 Les études complémentaires	
	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés
Federation	10	4
OFB Haute-Corse		
OFB Corse-du-Sud		
ONF		
OEC		
PNRC		
ONCFS		
DREAL		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	10	4
Pourcentage de réalisation	40%	

Tableau II : journées actions B3

C. Extension de l'aire de répartition des souches pures

C1. Création de nouvelles populations pures

-Objectif : rétablir l'aire de répartition des lignées corses et méditerranéennes et dans certains cas l'étendre (après prise en compte des autres espèces potentiellement impactées comme l'Euprocte ou des invertébrés endémiques)

-Méthode : le bilan actuel démontre, dans certaines zones, un fort taux d'introgression des populations de truites par la souche atlantique domestique. Aussi, mener des actions de réintroduction des lignées corses et méditerranéennes dans certains cours d'eau est peut être un objectif ambitieux mais réalisable à long terme dans des zones qui ne sont pas du tout, voire pas massivement affectées par l'hybridation.

Ces opérations de réintroduction nécessitent la connaissance parfaite du bassin versant (obstacles à la migration aval vers l'amont,...) afin de pouvoir sélectionner les cours d'eau où auraient lieu les prélèvements et les relâchers des truites capturées dans les populations pures du même bassin. Le nombre de truites pouvant être capturées sera calculé chaque année en fonction des résultats des inventaires, ou de manière empirique à partir de pêche électrique de contrôle.

La sélection des sites se fera, entre autres, sur la base des Documents d'objectifs Natura 2000 traitant de la truite.

En 2021 cette action n'a pas été mise en œuvre.

Indicateurs :

-linéaire cumulé de cours d'eau ayant fait l'objet d'une opération de reconquête génétique dans l'année et nombre de cours d'eaux concernés.

Pas de linéaire cette année ayant fait l'objet d'une reconquête.

C2. Renforcement des populations affectées

-Objectif : étendre l'aire de répartition des lignées corses et méditerranéennes

-Méthode : le bilan actuel démontre, dans quelques zones, une baisse des effectifs très certainement liée à du braconnage ou à un évènement climatique (crue, sécheresse, ...). Aussi, afin de faciliter une recolonisation de ces sites par les truites, des lâchers seront effectués. Ces opérations de renforcement se feront à partir de poissons qui proviendront de cours d'eau du bassin versant où il y a des populations sauvages. On choisira prioritairement les cours d'eau les plus proches afin de respecter au mieux la diversité au sein des bassins versants. Le nombre de truites pouvant être capturées sera calculé chaque année en fonction des résultats des inventaires, ou de manière empirique à partir de pêche électrique de contrôle.

La sélection des sites se fera, entre autres, sur la base des inventaires réalisés par la Fédération.

La présence de poissons non-totalement sauvages ne sera pas un frein à l'opération. En effet, sur ces sites, l'objectif n'est pas la reconstitution d'une population pure comme évoqué dans l'action précédente, mais la reconstitution d'une population la mieux adaptée possible à son environnement afin de lui donner le maximum de chance de survie.

Comme convenu lors des réunions du comité scientifique du 28/11/2019 et de la commission truite de Corse du 17/12/2019 et du 17/12/2020, le projet de production d'œufs a débuté. Cette opération n'est validée que dans des cas spécifiques tels que très faible population, ... Le programme n'a pas pour objectif de produire des œufs en grande quantité sur de nombreux sites. La translocation de truites dans des cours d'eau du bassin versant reste l'action de base en cas de besoin de renforcement.

L'écloserie a fait l'objet de suivi et les demandes administratives ont été faites (sélection du vétérinaire zoosanitaire, déclaration d'activité et demande d'agrément zoosanitaire). En 2021, les sites retenus sont Val d'Ese et Saint-Antoine.

Les pêches ont eu lieu les 30/11/2021 à Val d'Ese et 01/12/2021 à Saint-Antoine en présence du vétérinaire zoosanitaire. Les conditions météorologiques (fort enneigement à Val d'Ese, et neige et pluie à Saint Antoine) ont fortement compliqué l'opération.

Les niveaux d'eau étaient importants et n'ont pas permis de capturer beaucoup de truites. Ces dernières ont fait l'objet d'une échographie (voir fig n°=13) afin de déterminer le stade d'avancement de l'ovulation et donc, en complément du stripping (=action de presser l'abdomen pour récupérer les œufs et la laitance), évaluer la possibilité de récupérer des œufs et de la laitance pour réaliser la fécondation sur site avant de placer les œufs dans l'écloserie.



Figure n°= 13 : échographie des truites

Une seule femelle était en capacité de livrer les œufs. Il a été décidé de ne pas prélever car avec une seule femelle la quantité d'œufs est trop faible. Cette technique de fécondation *in situ* s'avère compliquée dans la phase de récupération des œufs car on est souvent confrontés à des femelles qui ne sont pas prêtes pour donner leurs œufs, puis l'ovulation se déroule en 24 à 48h et ensuite les œufs ont été pondus. Cela nécessite de pêcher souvent dans des conditions difficiles et en pleine période de reproduction, ce qui peut s'avérer néfaste (piétinement des frayères, dérangement des géniteurs en pleine reproduction, ...). Il faut donc limiter le nombre d'interventions. Ainsi, le choix a été fait de ne plus retourner cette année sur ces sites pour déranger le moins possible.

La commission truite de Corse du 15/12/2021 a donné son accord pour poursuivre cette opération mais sans en faire une priorité, et en donnant toujours la priorité à la quiétude des populations en évitant de multiplier les pêches sur les mêmes sites à cette période de l'année.

Une pêche de suivi de l'évolution du bassin versant d'a Casaluna a été réalisée dans le cours d'eau de Prunitacciu le 14/09/2021 faisant suite aux pêches de 2018, 2019 et 2020. La pêche a été rouverte sur ce site en 2020 après deux années de fermeture (2018 et 2019). Les données sont synthétisées dans la figure n°=14.

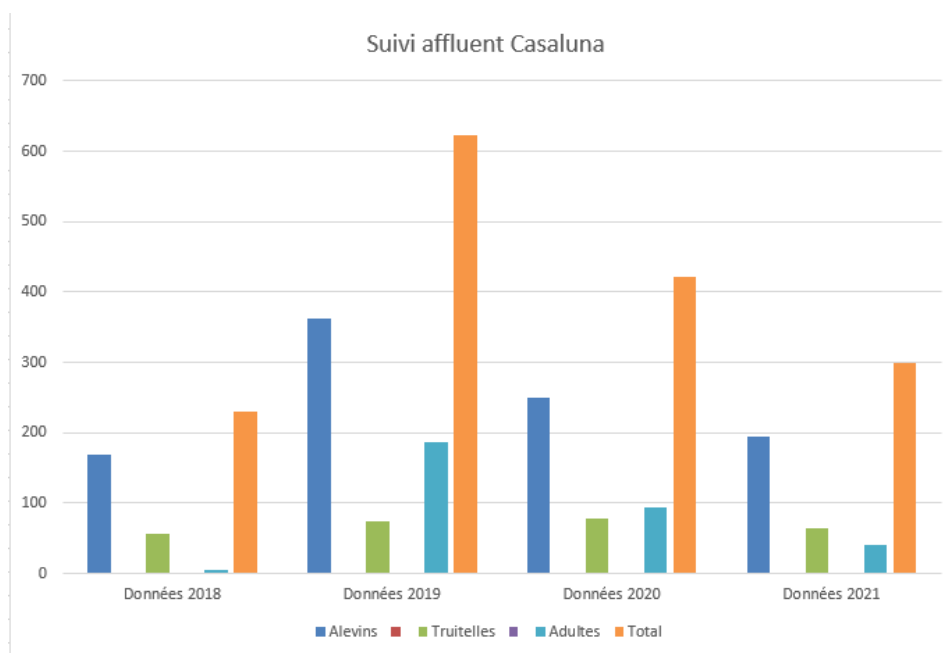


Figure n°= 14 : graphique données Prunitacciu

En 2021, même si les chiffres sont toujours meilleurs qu'en 2018 et la densité reste très correcte, on peut noter une baisse globale, notamment des adultes. Il semblerait que la pression de pêche soit assez importante, et il apparait souhaitable de renforcer les contrôles sur ce site afin d'éviter des prélèvements excessifs.

Les journées réalisées (voir tableau III) dépassent légèrement le prévisionnel.

Organismes	C2 Renforcement des populations affectées	
	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés
Federation	20	18
OFB Haute-Corse		1
OFB Corse-du-Sud		
ONF		0,5
OEC		2
PNRC		2
ONCFS		
DREAL		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	20	23,5
Pourcentage de réalisation	118%	

Tableau III : journées actions C2

Indicateurs :

-linéaire cumulé de cours d'eau ayant fait l'objet d'une opération de reconquête génétique dans l'année et nombre de cours d'eaux concernés.

Les essais de prélèvements d'œufs à Val d'Esse et Saint-Antoine n'ont pas réussi malgré les efforts. Les conditions climatiques ont fortement perturbé cette opération. La situation sur Prunitacciu, affluent d'a Casaluna, reste correcte mais il faudra veiller à contrôler car la pression de pêche semble importante. Un suivi sur plusieurs années est indispensable.

D. L'information et la sensibilisation

D.1.L'animation en milieu scolaire

-Objectif : sensibiliser les enfants à la conservation des truites sauvages et plus généralement de notre environnement.

-Méthode : intervention en classe avec la mallette pédagogique et le CD-Rom du LIFE. De plus, il est souhaitable de créer de nouveaux outils pédagogiques et de nouveaux ateliers.

La création d'un site d'accueil des scolaires est à envisager. Le site de Vizzavona est pressenti. Les agents du parc naturel seront chargés d'accueillir les scolaires. Ils pourront être appuyés par un guide de pêche afin de compléter l'intervention.

En 2021, les journées ont été réalisées pour des interventions en classe et des réunions de travail pour préparer la réactualisation des outils pédagogiques :

**animation en milieu scolaire :*

28 janvier 2021 : école de Pedicroce – 1 intervention

29 janvier 2021 : école d'Evisa-1 intervention

11 février 2021 : école de Valle d'Alisgiani - 1 intervention

02 mars 2021 : école de Sagone-1 intervention

05 mars 2021 : école de Piana-1 intervention

08 mars 2021 : école d'Ota-1 intervention

09 mars 2021 : école de Valle d'Alisgiani -1 intervention

19 mars 2021 : école d'Ortiporiu – 1 intervention

03 mai 2021 : école de Prunu –1 sortie rivière + exploitation

10 juin : 1 sortie rivière avec le Collège St Joseph/Bastia

25 janvier, 11 mars, 17 mai, 27 et 28 mai 2021 : école de Morta –5 interventions en classe

24 juin 2021 : 1 sortie rivière à Vizzavona avec l'école de Morta

23 novembre, 29 novembre et 14 décembre 2021 : école de Travo (CP) : 3 interventions en classe

23 novembre et 9 décembre 2021 : école de Petreto Bicchisà : 2 interventions en classe

Total : 21 journées

**réactualisation de la mallette « truite de Corse » :*

30 juin 2021 : réunions de travail (3 agents) à la casa di a Natura :1 journée

25 octobre 2021 : réunion de travail au CANOPE (1 agent) : ½ journée

24 novembre 2021 : réunion de travail (visio) (4 agents) :1/2 journée

Total : 5,5 journées

Les sorties avec le guide de pêche n'ont pas pu être organisées en raison, entre autres, de la crise sanitaire.

Indicateurs :

-nombre d'animations réalisées et nombre d'élèves concernés.

Total : 26,5 journées sur les 40 prévues.

D.2.L'informatoin du grand public

-Objectif : sensibiliser un large public sur l'intérêt de conserver nos truites sauvages (notamment grâce à l'arrêt du braconnage)

-Méthode : participation aux différentes manifestations (foires,...), communication dans la presse (écrite, radio, télé,...), et réunions avec les pêcheurs.

Il est souhaité de réaliser un nouveau guide de gestion, de nouveaux dépliants, un nouveau documentaire et une nouvelle exposition.

En 2021, la fédération a participé à deux fêtes de la pêche où la truite de Corse a été abordée (2x2j comptabilisés même si présence de 4 agents de la fédération car la truite de Corse n'était pas l'unique sujet de ces journées). De plus, un film a été tourné lors de la pêche du 01/09/2021 à Ninu (les journées ont été comptabilisées dans l'action B2 puisque cela s'est passé lors de la pêche à Ninu) et une émission radio sur RCFM a été réalisée pour l'ouverture (0.5j comptabilisé sur l'animation E2).

Eu égard à l'annulation de la majorité des foires, le PNRC n'a pas réalisé de journée pour cette action en 2021.

La synthèse des journées vous est présentée dans le tableau IV.

Organismes	D2 Animation grand public	
	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés
Federation	10	4
OFB Haute-Corse		
OFB Corse-du-Sud		
ONF		
OEC		
PNRC	10	
ONCFS		
DREAL		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	20	4
Pourcentage de réalisation	20%	

Tableau IV: journées actions D2

Indicateurs :

-nombre de manifestations,

Deux animations grand public. Le contexte sanitaire a limité

-nombre d'outils créés (outils pédagogiques, dépliants, ...),

Pas d'outil pédagogique spécial truite créé.

Une émission radio et une émission télévisée (diffusée le 21/02/2022) où la truite de Corse a été abordée.

-réalisation du site internet et nombre de connexions.

Site internet maintenu à jour en 2021.

E. Suivi du plan

E.1. Réunions des comités de pilotage et scientifique

-Objectif : suivi de l'avancement du programme et validation des différentes actions

-Méthode : Mise en place de une à deux réunions par an pour le comité de pilotage et une par an pour le comité scientifique.

En 2021, le contexte sanitaire n'a pas permis la tenue de réunions en présentiel. Il y a eu différentes réunions de la commission truite de Corse (26/05 pour la surveillance, 30/06, 25/10 et 24/11/2021 pour la révision de l'outil pédagogique, et 15/12/2021 pour le bilan 2021 et le prévisionnel 2022, voir annexe n°=2) et du comité scientifique (12/05 pour la parasitologie et 02/12/2021 pour bilan 2021 et préparation 2022, voir annexe n°=3).

Indicateur :

-nombre de réunions.

Sept réunions en visio sur les deux prévues.

E.2. Coordination des actions

-Objectif : coordonner les actions mises en place

-Méthode : une personne est chargée d'animer le programme d'actions.

La coordination du programme a été assurée par voie de convention entre la fédération et l'ONF. Cette action a nécessité 38 journées de travail en 2021 (rapport d'activités 2020, échanges avec les partenaires, organisation et participation aux missions terrain, organisation et rédaction des compte-rendus, suivi zoosanitaire, ...).

Indicateur :

-présence d'un animateur.

L'animation du programme a été assurée dans sa totalité en 2021.

E.3. Réalisation des rapports d'activité

-Objectif : assurer le suivi administratif et financier

-Méthode : chaque partenaire assurera le suivi administratif et financier des actions menées par ses personnels, et réalisera chaque année un rapport d'activité qui sera transmis à la Fédération chargée de réaliser les rapports de synthèse technique et financier.

Le rapport d'activité 2020 a été finalisé en 2021, et celui de 2021 a été initié la même année (bilan des journées, ...).

Indicateur :

-réalisation du rapport.

Oui, voir rapport 2020 et suivi 2021.

F.Actions transversales

F.1.Participation à la mise en œuvre des Documents d'Objectifs Natura 2000 sur chaque site.

-Objectif : mise en place des mesures de gestion prévues dans les documents d'Objectifs qui devront être en adéquation avec le plan de gestion de la truite de Corse

-Méthode : Participation à la réalisation de DOCOB en assistant aux réunions du comité de pilotage et des groupes de travail, participation à la rédaction et à la mise en œuvre des fiches actions liées à la truite.

En 2021 il n'y a pas eu de journées pour cette action car d'une part les journées réalisées au sein des sites Natura 2000 ont été faites au titre d'autres actions de ce programme. Les demandes relatives à Natura 2000, bien que moins présentes depuis le début de la crise sanitaire, ont fait l'objet d'un suivi.

Indicateurs :

-nombre de fiches actions truites mise en œuvre,

Détail dans les autres actions de ce programme.

-nombre de réunions de Copil et de travail.

Suivi d'un site ayant fait l'objet d'une réunion du comité de pilotage.

F.2.Cohérence avec les autres plans de gestion en vigueur

-Objectif : la mise en place d'une gestion cohérente du patrimoine halieutique de l'île

-Méthode : les actions menées dans le cadre du programme truite de Corse devront être en adéquation avec les mesures de gestions préconisées dans le SDAGE, PDPG,...

La fédération veille à la cohérence de ce programme avec le SDAGE, mais également avec le plan départemental (qui sera régional en Corse) piscicole de gestion (PDPG). Pas de journée spécifiquement affectée à cette action en 2021. Toutefois, les élus de la fédération ont participé à des réunions sur le SDAGE (mais cela ne peut être comptabilisé car seul le temps des employés est pris en compte) afin de s'assurer de sa compatibilité avec le programme truite de Corse.

Indicateur :

-prise en compte de la thématique truite de Corse dans les autres plans de gestion.

Suivi de l'adéquation avec le SDAGE et le programme truite de Corse.

G. Travaux :

En plus des différentes actions évoquées ci-dessus, d'autres actions pourront être mises en place en fonction des besoins du moment : travaux en rivière, signalétique, ...

Pas de travaux prévus en 2021.

H. Méthodologie :

Chaque année, un programme d'action, basé sur ce plan de gestion, est proposé au comité scientifique et à la « Commission truite de Corse » qui doivent le valider. Une fois validé, ce programme sert de base pour les demandes de financement. Cela a été fait lors de la réunion du 15/12/2021.

I. Bilan de réalisation du programme:

I.1 Bilan en fonctionnement

G.1.1. Bilan des journées prévues

Lors de la réunion du 15/12/2021 (voir compte-rendu en annexe n°=4), un bilan des journées réalisées par action a été fait. Suite à échanges avec les partenaires, il a été légèrement modifiés car des oublis ont été constatés. Il vous est présenté dans le tableau VIII ci-dessous.

Organismes	A1 surveillance		A2 réglementation alevinages		A3 acquisition droits de pêche		A4 Réseau de réserves		B1 Suivi génétique des populations pures et recherche de nouvelles		B2 contrôle des niveaux de populations		B3 Les études complémentaires		C1 Création de nouvelles populations pures		C2 Renforcement des populations affectées	
	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés
Federation	150	76	2		2		1		4		25	25	10	4	5		20	18
OFB Haute-Corse	10	23	2								8	5						1
OFB Corse-du-Sud		56										4						
ONF	4	26	2								2	2						0,5
OEC																		2
PNRC	10	16									10	9						2
ONCFS	0																	
DREAL																		
DDTM2B	5		2															
DDTM2A	5		2															
Gendarmerie	5																	
Total par action	189	197	10	0	2	0	1	0	4	0	45	45	10	4	5	0	20	23,5
Pourcentage de réalisation	104%		0%		0%		0%		0%		100%		40%		0%		118%	

Organismes	D1 Animation en milieu scolaire		D2 Animation grand public		E1 comités pilotage et scientifique		E2 coordination	E3 réalisation des rapports d'activités		F1 Docobs		F2 PDPG	G Travaux	Total par partenaire		Pourcentage de réalisation des journées
	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés		Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés	Nombre jours prévus	Nombre jours réalisés			Nombre de jours prévus	Nombre de jours réalisés	
Federation			10	4	5	2		1		2				237	129	54%
OFB Haute-Corse					4	1		0,5						24,5	30	122%
OFB Corse-du-Sud														0	60	#DIV/0!
ONF					1			1						10	28,5	285%
OEC														0	2	#DIV/0!
PNRC	40	26,5	10		3	1		1						74	54,5	74%
ONCFS														0	0	#DIV/0!
DREAL														0	0	#DIV/0!
DDTM2B					2			0,5						9,5	0	0%
DDTM2A					2	0,5		0,5						9,5	0,5	5%
Gendarmerie					2			0,5						7,5	0	0%
Total par action	40	26,5	20	4	19	4,5	0	5	0	2	0	0	0	372	304,5	82%
Pourcentage de réalisation	66%		20%		24%			0%		0%				82%		

Tableau VIII: bilan du nombre de journées réalisées par action

On peut noter qu'en 2021, le nombre de jours réalisés est inférieur au total prévu. 304,5 H/J sur les 372 prévus, soit un pourcentage de réalisation de 82%. La fédération a réalisé 54% des journées prévues pour elle (129 sur 237). L'OFB a réalisé 90 H/J (60 Corse-du-Sud et 30 Haute-Corse) sur les 24,5 prévus, l'ONF 28,5 H/J sur les 10 prévus, le PNRC 54,5 sur les 74 prévus et la DDTM de Corse-du-Sud 0,5 sur les 9,5 H/J prévus.

L'action n°=A1 relative à la surveillance présente un excédent de 8 journées, grâce notamment aux efforts de l'OFB, du PNRC et de l'ONF.

Sur les 67,5 H/J manquants au total du programme (372-304,5), les actions relatives à l'animation scolaire et grand public représentent 30,5 H/J, soit 45%.

Du fait de l'organisation des réunions en visio, le temps passé a été réduit, les réunions comité scientifique et de la commission truite de Corse n'ont pas dépassé une demi-journée chacune.

Les autres axes du projet sont relativement équilibrés en terme de nombre de jours. A noter que l'action A2 sur la réglementation reste soumise à la mise en place de groupes de travail régionaux sur les espèces.

Crédits photos : Fédération de la Pêche

ANNEXES

N°=1 : compte-rendu réunion 26/05/2021 relative à la surveillance,

N°=2 : compte-rendus des réunions de la commission truite de Corse (hors surveillance),

N°=3 : compte-rendus des réunions du comité scientifique.



FÉDÉRATION DE LA CORSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Relevé de décisions de la réunion «sous-commission truite de Corse - surveillance » du 26/05/2021 par Teams

- Présents:

- Battestini Antoine, Fédération de la pêche,
- Camille Albertini, OFB,
- Muracciole Stéphane, Office National des Forêts.

- Excusés :

- Valesi Gabrielle, SMPNRC,

- Début de la réunion à 14h30

-M. Battestini souhaite la bienvenue à tout le monde et présente l'ordre du jour, à savoir, un bilan des opérations de surveillance au 26/05/2021 et la programmation des opérations pour le reste de l'année.

- Principales décisions :

- eu égard aux conditions, la tournée interservices regroupant tous les partenaires ne sera pas organisée cette année. Des patrouilles regroupant des personnels de deux ou trois établissements pourront toutefois être organisées,
- la fédération est d'accord pour mettre la réserve de Saint-Antoine (et ses alentours) en priorité dans sa programmation. Une demande d'appui sera faite au service OFB de Corse-du-Sud,
- l'OFB rappelle qu'il souhaite limiter les patrouilles sur des secteurs où des gestionnaires sont déjà en place (à Saint-Antoine il n'y a pas d'agent ONF en poste actuellement),
- l'OFB fait part également de ses nombreuses tournées dans la vallée d'Asco où il y a la réserve d'a Manica. C'est une bonne chose car il n'y a pas d'agent ONF en poste actuellement,
- l'ONF a programmé 14 patrouilles pêche cette année dont neuf dans des zones du programme truite de Corse (deux à Aitone et Valduniellu, trois à Val d'Ese, une au Cuscionu, une à i Pozzi-di-Marmanu, une à Vizzavona et une dans u Fangu),
- une demande des habitants de la vallée d'a Casaluna a été faite pour voir les contrôles se renforcer.



FÉDÉRATION DE LA CORSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Relevé de décisions de la réunion «sous-commission truite de Corse – communication et sensibilisation » du 30/06/2021

- Présents:

- Muraccioli Véronique, SMPNRC,
- Quiriconi Jean, SMPNRC,
- Sinibaldi Marc, SMPNRC,
- Muracciole Stéphane, Office National des Forêts.

- Excusés :

- fédération de la pêche.

- Principales décisions :

-la mallette actuelle reste un outil intéressant. Cependant, le passage à un support numérique apparaît comme un objectif souhaitable à court ou moyen terme pour pouvoir déployer à grande échelle et s'adapter au travail sur tableau numérique. Le cas échéant, il faudra prévoir une révision du contenu sur certains points (nouvelle carte de pêche, techniques de pêche, no-kill, espèces invasives, ...)

-il est décidé d'organiser une réunion avec le CANOPE Corse (ex-CRDP) aux alentours du 15/09/2021 pour évoquer la possibilité de mise en place d'un nouvel outil,

-les personnels du SMPNRC font remarquer que le contenu manque d'images (vidéos surtout) pour certaines séquences comme la pêche par exemple. Une réflexion est engagée et le SMPNRC va voir ce qu'il peut proposer en interne puisqu'il dispose de matériel de réalisation et de montage d'images. Ces journées pourraient être programmées dans le cadre de la convention fédération-SMPNRC du programme truite de Corse au titre de l'amélioration de l'outil pédagogique et grand-public (possibilité de diffuser ces images dans les foires, ...),

-la question des interventions dans les écoles hors territoire du parc se pose. Les agents du SMPNRC font remarquer qu'intervenir en-dehors du parc est possible mais conditionné à la validation du président. La fédération devra formuler sa demande par écrit. Intervenir hors-parc permettrait de toucher des zones fortement peuplées (Bastia, Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio, ...). Conventionner avec d'autres organismes pour ces secteurs est possible mais il faudra évaluer le coût (le SMPNRC ne fait pas payer les journées, seulement une prise en charge des frais de déplacements). Si réalisation d'un outil sous format numérique, il faudra le distribuer à tous les organismes faisant des interventions dans les écoles. Les dix mallettes restent affectées au SMPNRC,

-les journées avec le guide sont à maintenir. En effet, la journée de pêche reste un moment attendu par tous et permet de mieux valoriser les pratiques vertueuses de cette activité en vue de la gestion des populations de truites (apprendre à relâcher le poisson, ...). Leur mise en œuvre reste difficile du fait du manque de moyens pour le transport et de sites de rivières adaptés pour accueillir une classe dans des conditions de sécurité optimales,

-le power-point créé en 2014 pour les interventions uniques est évalué. Son contenu apparaît satisfaisant et ne nécessite pas de modifications majeures,

- le SMPNRC demande à la fédération de relancer l'éducation nationale pour qu'elle redynamise le programme truite dans les écoles. En effet, selon les agents du SMPNRC, les porteurs du projet c'est eux, rares sont les écoles qui demandent à travailler avec la mallette. Aussi, se pose la question suivante : est-ce que les enseignants sont bien au courant de l'existence de ce programme ?
- le SMPNRC fait remarquer que les enseignants s'investissent trop peu dans ce projet (comme dans les autres) en dehors de leurs interventions. Là aussi, un rappel de l'existence des fiches et fichiers en ligne auprès des enseignants est souhaitable,
- le SMPNRC précise que lors de l'année scolaire 2020-2021 les interventions en classe se sont déroulées quasi-normalement. Un bilan au 30/06/2021 sera effectué prochainement,
- le SMPNRC précise également que les interventions grand-public ont quasiment toutes été annulées cette année du fait de la situation sanitaire.



FÉDÉRATION DE LA CORSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Relevé de décisions de la réunion outil pédagogique du 25/10/2021

- Présents:

- Muraccioli Véronique, SMPNRC,
- Mme Berge Hélène, CANOPE (ex-CRDP),
- Muracciole Stéphane, Office Nationale des Forêts.

- Excusée :

- fédération de la pêche.

- Principales décisions :

- en adéquation avec les décisions de la réunion du 30/06/2021 (parc-fédération) concernant la révision du contenu des outils pédagogiques, il a été convenu qu'un devis avec les coûts unitaires sera proposé par CANOPE pour la révision et la création de nouvelles fiches avec traduction en Corse, apport de vidéos, ...
- la commission truite de Corse validera ensuite un programme de révision et de création de fiches,
- en fonction du montant prévisionnel basé sur les coûts unitaires et les besoins définis en commission, des budgets disponibles et des règles de la commande publique, une stratégie de création de l'outil sera définie (travail par étapes ou commande unique),
- le choix d'un outil téléchargeable sur internet est privilégié à celui d'un support physique afin de pouvoir être utilisé par tout le monde et avoir un suivi des mises à jour.



FÉDÉRATION DE LA CORSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Relevé de décisions de la réunion «sous-commission truite de Corse – communication et sensibilisation » du 24/11/2021

- Présents:

- Muraccioli Véronique, SMPNRC,
- Mancini Michèle, SMPNRC,
- Quiriconi Jean, SMPNRC,
- Sinibaldi Marc, SMPNRC,
- Muracciole Stéphane, Office National des Forêts.

- Excusés :

- fédération de la pêche.

- Principales décisions :

-**traduction en langue corse** : uniquement les fichiers de l'élève cycle 2 et 3. Demande de devis pour cette prestation. La traduction du fichier ressource n'est pas une nécessité en dehors de la fiche n°=29 relative au patrimoine,

-**mise en page** : demander un devis pour la modification de la mise en page du document,

-**modifications légères fiches** : voir s'il est possible d'avoir un prix pour la modification « légère » d'une fiche qui pourrait être qualifiée ainsi si moins de 30 minutes de travail (ex : changement de dates, d'acronyme pour un organisme, ...),

- Fichier de la rivière :

-**une nouvelle organisation des fiches est souhaitée**. L'idée est de regrouper les différentes fiches dans des grandes parties selon l'organisation suivante (qui peut encore être discutée) : (I) **les différents milieux** (fiches n°=1 la zonation, n°=2 la ripisylve, n°=22 les pozzines et n°=23 les lacs de montagne), (II) **les poissons naturels et les poissons introduits** (fiches n°=5 et 6 sur la truite de Corse, n°=7 les autres salmonidés de Corse, n°=8 les autres espèces de poissons et n°=9 l'anguille), (III) **les amphibiens** (fiches n°=10 l'euprocte de Corse, n°=11 la salamandre de Corse, n°=12 et 13 les autres amphibiens), (IV) **les oiseaux de la rivière** (fiche n°=14), (V) **les insectes** (fiches n°=15 les insectes odonates, n°=16 les héteroptères, n°=17 les coléoptères et n°=18 les larves aquatiques), (VI) **les mollusques** (fiche n°=19), (VII) **les vers** (fiche n°=20), (VIII) **les végétaux des milieux aquatiques** (fiches n°=3 quelques espèces emblématiques des rives et n°=21 les algues), et les fiches n°=24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 restent indépendantes,

-**fiches à modifier en profondeur** : fiches n°=26, 27, 28 et 29 (sans traduction en langue corse, sauf pour la n°=29),

-**fiche avec modifications légères** : fiche n°=6,

-**fiches à créer** : une fiche à créer sur le changement climatique et une sur les espèces invasives,

- Fiches élèves cycle 2 :

-fiche n°=1 : pas de modification,

-fiche n°=2 : modification légère visant à indiquer les différentes parties de la truite avec des flèches complètes reliant le nom,

-fiche n°=3 : pas de modification,

-fiche n°=4 : pas de modification,

- fiche n°5 : pas de modification,
- fiche n°6 : à modifier en profondeur en accentuant sur les conséquences du réchauffement climatique,
- fiche n°7 : à modifier avec le nouveau permis, ...
- fiche n°8 : à modifier en profondeur,
- fiche n°9 : pas de modification,
- fiche n°10 : modification légère avec grenouille verte = grenouille de Berger,

- Fiches élèves cycle 3 :

- fiche n°1 : modification légère visant à indiquer les différentes parties de la truite avec des flèches complètes reliant le nom,
- fiche n°2 : pas de modification,
- fiche n°3 : pas de modification,
- fiche n°4 : à modifier en profondeur,
- fiche n°5 : modifications légères (dates et remplacer conseil supérieur de la pêche par office français de la biodiversité),
- fiche n°6 : à modifier en profondeur,
- fiche n°7 : à supprimer. Création d'une nouvelle fiche sur le changement climatique,
- fiche n°8 : pas de modification,
- fiche n°9 : pas de modification,
- fiche n°10 : légère modification avec grenouille verte = grenouille de Berger,



FÉDÉRATION DE LA CORSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Relevé de décisions de la réunion du 12/05/2021 relative au projet de traitement des truites parasitées par gyrodactilus

- Présents:

- Jérôme Blanc, cabinet Vét'eau,
- Anaïs Esposito et Yann Quilichini, Université de Corse,
- Muracciole Stéphane, Office National des Forêts.

- Début de la réunion à 14h30 :

-validation de principe pour la mise en place d'un protocole test à Calderamolla même sans suivi de la population par inventaire. Il est admis que ce premier essai servira pour la mise en œuvre du protocole à Veraculungu. Cette validation de principe reste soumise à :

- *une demande d'autorisation d'intervention à la DDCSPP (car les poissons étant sauvages, ils n'appartiennent à personne, aussi la fédération ne peut pas se permettre d'intervenir sans autorisation) et aux propriétaires (à faire par la fédération) pour traitement de poissons sauvages parasités par un agent pathogène non-zoonotique,

- *vérification par la fédération (fin juin ou début juillet 2021) de présence d'au moins 30 poissons,

- *obtention des subventions par la fédération,

-cette opération est à l'initiative de la fédération de pêche de Corse. Le cabinet vét'eau, vétérinaire zoosanitaire de la fédération, est prévu pour accomplir les actes vétérinaires (après acceptation du devis) et l'université de Corse accompagne le projet pour le suivi des parasites,

-même si le traitement permet une diminution de la charge parasitaire des poissons présents, la ré-introduction de poissons d'a Manica n'est pas envisageable à court terme du fait du risque de contamination de ses nouveaux poissons. Une éventuelle ré-introduction devra faire l'objet d'un suivi précis, et dans une zone sans contact avec les poissons déjà présents et potentiellement parasités, même faiblement,



FÉDÉRATION DE LA CORSE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Relevé de décisions de la réunion du 12/05/2021 relative au projet de traitement des truites parasitées par gyrodactilus

- Présents:

- Jérôme Blanc, cabinet Vét'eau,
- Anaïs Esposito et Yann Quilichini, Université de Corse,
- Muracciole Stéphane, Office National des Forêts.

- Début de la réunion à 14h30 :

-validation de principe pour la mise en place d'un protocole test à Calderamolla même sans suivi de la population par inventaire. Il est admis que ce premier essai servira pour la mise en œuvre du protocole à Veraculungu. Cette validation de principe reste soumise à :

- *une demande d'autorisation d'intervention à la DDCSPP (car les poissons étant sauvages, ils n'appartiennent à personne, aussi la fédération ne peut pas se permettre d'intervenir sans autorisation) et aux propriétaires (à faire par la fédération) pour traitement de poissons sauvages parasités par un agent pathogène non-zoonotique,

- *vérification par la fédération (fin juin ou début juillet 2021) de présence d'au moins 30 poissons,

- *obtention des subventions par la fédération,

-cette opération est à l'initiative de la fédération de pêche de Corse. Le cabinet vét'eau, vétérinaire zoosanitaire de la fédération, est prévu pour accomplir les actes vétérinaires (après acceptation du devis) et l'université de Corse accompagne le projet pour le suivi des parasites,

-même si le traitement permet une diminution de la charge parasitaire des poissons présents, la ré-introduction de poissons d'a Manica n'est pas envisageable à court terme du fait du risque de contamination de ses nouveaux poissons. Une éventuelle ré-introduction devra faire l'objet d'un suivi précis, et dans une zone sans contact avec les poissons déjà présents et potentiellement parasités, même faiblement,

- **Bilan 2020 et validation des actions 2021 :**

A1) Surveillance :

- Bilan 2020 (au 17/12/2020 et qui peut être légèrement modifié d'ici à la rédaction du rapport final en fonction du retour des partenaires) :

Cette année le nombre de jours de surveillance est en forte baisse. La situation sanitaire du printemps 2020 (pleine période de pêche) y a fortement contribué. Aucun procès-verbal n'a été dressé.

Organismes	A1 surveillance	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	150	70
OFB	50	54
ONF	2	4
PNRC	10	4
DDTM2B	5	0
DDTM2A	5	
Gendarmerie	5	
Total par action	227	132
Ecart réalisation	-95	
Pourcentage de réalisation	58%	

- Décisions de la commission pour 2021:

-le maintien de l'organisation 2020, à savoir un réseau articulé autour de deux axes : les missions de police ciblées sur le braconnage « dur » et la surveillance dite « en routine » pour assurer une présence sur le terrain. Il faut voir si l'OFB, en lien avec la Fédération, souhaite piloter les opérations de police ciblées,

A2) Réglementation alevinages

- Bilan 2020 :

Une seule journée réalisée sur l'état de la législation et l'organisation d'un groupe de travail pour traiter de ce point. Discussion avec l'OEC et proposition aux services de l'Etat pour intégration au groupe de travail de la collectivité.

Organismes	A2 réglementation alevinages	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	2	0
OFB		
ONF		1
PNRC		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	2	1
Ecart réalisation	-1	
Pourcentage de réalisation	50%	

➤ Décisions de la commission pour 2021 :

-Mise en place d'un groupe de travail pour préparer le dossier truite (en reprenant le travail de la DDTM, des réunions de 2018 et la motion de l'assemblée de Corse) et, si sollicitation, participation aux réunions du comité régional de la collectivité,

A3) Acquisition de droits de pêche

➤ Bilan 2020 :

En 2020 une journée de travail a été consacrée à la création d'une couche shape des parcelles publiques de Corse et transfert du tableau de synthèse à la fédération.

Organismes	A3 acquisition droits de pêche	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	0	0
OFB		
ONF		1
PNRC		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	0	1
Ecart réalisation	1	
Pourcentage de réalisation	#DIV/0!	

➤ Décisions de la commission pour 2021 : faire les demandes aux communes,

A4) Réserves

➤ Bilan 2020 :

Deux journées de travail (sans compter tout le travail de l'OEC) pour la révision des dossiers des réserves temporaires de pêche qui ont été validés par le président du conseil exécutif le 12/05/2020.

Organismes	A4 Réseau de réserves	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	2	1
OFB		
ONF		1
PNRC		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	2	2
Ecart réalisation	0	
Pourcentage de réalisation	100%	

- Décisions de la commission pour 2021 : pas prioritaire. Réponse à une demande éventuelle. Bien que sans lien avec le programme truite de Corse, le projet de Tartagine est évoqué. La fédération donne un accord de principe.

B1) Suivi génétique

➤ Bilan 2020 :

Une pêche électrique a été réalisée le 31/07/2020 par les agents de la fédération dans le secteur de Calderamolla. L'objectif était de procéder à une analyse dans le cours de Biettaghju, mais celui-ci étant à sec, les agents ont prélevé des nageoires dans la partie aval de Calderamolla. Ces échantillons n'ont pas fait l'objet d'analyse.

Un travail de synthèse de l'ensemble des populations sauvages a été initié par Patrick Berrebi (à titre gratuit) et Stéphane Muracciole. Un premier jet de rapport a été réalisé.

Une étude sur l'ADN mitochondrial a été réalisée par Christelle Tougard sur 4 populations, et sur la datation des lignées présentes dans l'île. Elle a permis de valider l'appartenance à la lignée corse de la population de Tacchione dans le bassin versant d'a Gravona et d'estimer les dates d'arrivée des truites dans l'île. Cette étude émet une hypothèse d'origine naturelle de la lignée atlantique dans une population. Une discussion a été engagée avec Patrick Berrebi sur ce point. Et des propositions pour de nouvelles études ont été faites. Une partie concerne l'aire géographique des lignées présentes dans l'île (s'agissant de recherche fondamentale, son financement dans le cadre du programme truite de Corse apparaît comme très difficile), et l'autre concerne la vérification d'une origine naturelle de la lignée atlantique en Corse (comme en Sicile).

Un article est paru dans la revue scientifique internationale knowledge and management of aquatic ecosystems (KMAE).

Organismes	B1 Suivi génétique des populations pures et recherche de nouvelles	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	5	4
OFB		
ONF		
PNRC		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	5	4
Ecart réalisation	-1	
Pourcentage de réalisation	80%	

- Décisions de la commission pour 2021 :
 - recherche de population si opportunité,
 - travail sur l'origine naturelle de la lignée en Corse pas prioritaire du fait qu'il y a un seul haplotype sur une seule truite et qui est proche des haplotypes dits de pisciculture,

B2) Contrôle des niveaux de populations

- Bilan 2020 :

Les pêches d'inventaire ont été réalisées les 25/08/2020 et 04/09/2020 à Saint-Antoine, le 26/08/2020 au Chjuvone, le 28/08/2020 à Manica, le 09/09/2020 à Marmanu, le 11/09/2020 à Val d'Ese et le 15/09/2020 au lac de Ninu.

Résultats des pêches :

-**Saint-Antoine** : une truite. Situation très préoccupante. Canne à pêche retrouvée dans la réserve. Ce site mérite la plus grande attention dans les mois à venir sous peine de voir la population s'éteindre,
 -**U Chjuvone** : forte baisse cette année de la densité sur ce site. C'est la première année depuis 11 ans.

	Données 2020	Données 2011	Données 2013	Données 2018
0+	11	97	80	80
1+	0	49	117	43
2+	34	87	100	166
3+	72	109	88	98
4+	9	16	16	13
Total	126	358	401	400

Comment expliquer cela ? Difficile d'être catégorique mais on ne peut occulter le problème majeur de présence d'algues qui ont envahi le site cette année (première constatation de ce phénomène sur le site). L'ancien employé de la fédération de pêche, Joseph Faggianelli, qui a travaillé sur les algues durant ses études a fait une détermination (à titre gratuit) et il pense au genre spirogyra. Selon lui, la présence massive de cette algue est peu compatible avec une densité élevée de truite du fait notamment de la baisse d'oxygène dissout. Les agents de la fédération sont retournés sur site le 29/09/2020 et il n'y avait plus d'algues.

-A **Manica** : la diminution d'effectif constatée entre la pêche de 2018 et celle de 2020 est due aux alevins (0+). Sur l'ensemble des autres classes d'âge, la densité est la même,

	Données 2020	Données 2018
0+	10	98
1+	7	12
2+	13	4
3+	8	19
4+	22	15
Total	60	148

-**Marmanu** : on constate une légère hausse au total due essentiellement aux alevins de l'année. Contrairement à Manica, il y a eu une très bonne reproduction. Pour un site ouvert à la pêche on peut noter une légère augmentation chez les poissons adultes (effet du confinement ?),

	Données 2020	Données 2019
0+	73	11
1+	14	61
2+	25	36
3+	7	3
4+	0	1
Total	119	112

-**Ninu** : légèrement augmentation par rapport à 2019 grâce aux 0+. Les poissons adultes (site ouvert à la pêche) sont en légère augmentation.

	Données 2020	Données 2019
0+	71	22
1+	38	83
2+	21	21
3+	5	1
4+	0	0
Total	135	127

Organismes	B2 contrôle des niveaux de populations	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	25	24
OFB	8	8
ONF	2	7
PNRC	10	9
DDTM2B	0	
DDTM2A	0	1
Gendarmerie	0	
Total par action	45	49
Ecart réalisation	4	
Pourcentage de réalisation	109%	

➤ Décisions de la commission pour 2021 :

-poursuite des inventaires,

-analyses température et eau pour u Chjuvone (oxygène dissout, ...). Achat de sonde si besoin. Si plus de 500€ l'unité, il faut demander des crédits en investissement (non-prévus pour l'instant),

B3) Les études complémentaires aux contrôles des niveaux de populations :

➤ Bilan 2020 :

Cette année le travail a consisté à travailler sur différents points :

-recherche d'un vétérinaire zoosanitaire. Le cabinet retenu est Vét'eau (Dr.Thierry Le Breton et son équipe),

-mise au d'un protocole de traitement des truites parasitées avec l'université de Corse et le cabinet Vét'eau dont l'application est prévue en 2021,

-discussions sur le projet de thèse des parasites des poissons d'eau douce avec l'université de Corse (Yann Quilichini et Anaïs Esposito présentent les différents projets),

-discussions avec l'université de Corse pour la recherche d'un stagiaire en 2021 sur la thématique des suivis de température. Un accord a été trouvé et l'université doit recruter le stagiaire.

Organismes	B3 Les études complémentaires	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	5	
OFB		
ONF		2
PNRC		
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	5	2
Ecart réalisation	-3	
Pourcentage de réalisation	40%	

- Décisions de la commission pour 2021 : le protocole est validé et sa mise en application fait l'objet d'un accord de principe. Les modalités techniques (choix du site, derniers détails du protocole, ...) seront fixées lors d'une réunion du début 2021,

C1) Création de nouvelles populations pures

➤ Bilan 2020 :

Action non réalisée en 2020.

- Décisions de la commission pour 2021 :

-maintien des translocations et essais de production d'œufs. Sites à déterminer.

C2) Renforcement des populations affectées

➤ Bilan 2020 :

Comme convenu lors des réunions du comité scientifique du 28/11/2019 et de la commission truite de Corse du 17/12/2019, le projet de production d'œufs a débuté. L'écloserie a fait l'objet de réparations (comme prévu), les demandes administratives ont été faites (sélection du vétérinaire zoosanitaire, déclaration d'activité et demande d'agrément zoosanitaire). Le site retenu est Saint-Antoine. Cinq pêches ont été réalisées pour récupérer les œufs 10/11, 17/11, 27/11, 11/12/2020 et 15/12/2020. Les truites n'étaient pas prêtes jusqu'au 11/12/2020 et le 15/12/2020 une seule femelle trouvée qui avait pondu. Il a été décidé d'arrêter les pêches sur ce site pour 2020.

Une pêche de suivi de l'évolution du bassin versant d'a Casaluna a été réalisée dans le cours d'eau de Prunitacciu le 25/09/2020 faisant suite aux pêches de 2018 et 2019. En 2020 la pêche a été rouverte sur ce site après deux années de fermeture (2018 et 2019).

	Données 2018	Données 2019	Données 2020
Alevins	169	362	249
Truitelles	56	74	78
Adultes	6	186	94
Total	231	622	421

Organismes	C2 Renforcement des populations affectées	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	10	25
OFB		1
ONF		1
PNRC		2
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	10	29
Ecart réalisation	19	
Pourcentage de réalisation	290%	

➤ Décisions de la commission pour 2020 :

-maintien du suivi sur Prunitacciu, des translocations et essais de production d'œufs sur Saint-Antoine, et autres sites si besoin.

D1) Animation en milieu scolaire

➤ Bilan 2020 :

En cette année de crise sanitaire, la partie animation du programme a été fortement perturbée. Le PNRC a réalisé 10j (sur les 40 prévues) dans différentes écoles. Les animations avec le guide de pêche n'ont pu avoir lieu.

Organismes	D1 Animation en milieu scolaire	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération		
OFB		
ONF		
PNRC	40	10
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	40	10
Ecart réalisation	-30	
Pourcentage de réalisation	25%	

➤ Décisions de la commission pour 2021 :

-Continuer le travail du PNRC dans les écoles et collèges.

D2) Animation grand public

➤ Bilan 2020 :

En 2020, les foires ont été annulées, aussi, le programme a été perturbé. Le PNRC a pu réaliser 10j à Casa marina avec une exposition sur le patrimoine qui comprenait un atelier eau douce. La fédération n'a pas réalisé de journée avec l'annulation des foires et des fêtes de la pêche.

Un article sur la truite de Corse est paru dans le webmagazine « 1max2pêche ».

Organismes	D2 Animation grand public	
	Jours prévus	Jours réalisés
Fédération	10	
OFB		
ONF		
PNRC	10	10
DDTM2B		
DDTM2A		
Gendarmerie		
Total par action	20	10
Ecart réalisation	-10	
Pourcentage de réalisation	50%	

➤ Décisions de la commission pour 2021 :

-Maintenir cette action.

E1) Réunion comité pilotage et scientifique

- Bilan 2020 :

-Une réunion mixte truite de Corse – comité scientifique le 17/12/2020,

- Décisions de la commission pour 2021 : maintenir cette action.

E2) Coordination des actions

- Bilan 2020 : travail réalisé par l'ONF par voie de convention.
- Décisions de la commission pour 2021 : maintenir cette action.

E3) Réalisation des rapports

- Bilan2020 : bilan 2020 en cours et rédaction du rapport 2019.
- Décisions de la commission pour 2020 : maintenir cette action.

F1) Participation à Natura 2000

- Bilan 2020 : pas de réunion spécifique cette année,
- Décisions de la commission pour 2020 : maintenir cette action.

F2) Cohérence avec les autres plans de gestion

- Bilan 2020 : rien de réaliser.
- Décisions de la commission pour 2021 : maintenir cette action, notamment avec le projet de nouveau SDAGE.

• Prévisionnel 2021 :

Le comité valide le prévisionnel 2021 (qui pourra être modifié légèrement en fonction de retours des partenaires ou de l'achat de matériel et études) avec :

- le principe d'un coût journalier forfaitaire de 400 € (tous organismes et toutes catégories de personnel). Le coût des journées représente la participation des partenaires. Les seules journées payées sont celles de l'action n°=E2 coordination qui devient une prestation,

-pour le matériel il s'agit de consommables (chaussures, époussettes, ...),

-seuls les frais de déplacements sont remboursés à la fédération et au PNRC (13€le repas pour la fédération et 17,50€ pour le PNRC, et 0,26€ le km avec un nombre de kilomètre estimé par action),

-pour les prestations (dans l'attente des devis plus précis) j'ai prévu 8 000€ d'héliportage pour la pêche au Chjuvone (on vient de finir les 10 ans mais il y a eu un problème cette année, et je pense qu'y retourner contrôler en 2021 est une bonne chose), à Ninu et il faudrait commencer dans la réserve du Haut-Golu), 500€ pour les animations scolaires (intervention guide et autre), 600€ pour le vétérinaire zoosanitaire qui encadre la production d'œufs et le traitement des truites parasitées, 10 000€ pour la mission de coordination et 1 000€ pour internet pour la maintenance du site,

-Etude : 3 000_– 4 000€ pour la parasitologie (matériel e. g. bacs et grilles, voyage et participation nécessaire des vétérinaires) pour l'opération de traitement des truites parasitées à [Calderamolla](#), et peut-être [Veraculongu](#). Mise en place d'un suivi de la population et des parasites à Veraculongu avec mesure des paramètres environnementaux : oxygène dissous, température, turbidité (l'Université de Corse a déjà fait l'acquisition d'une sonde multiparamètre). Réunions de groupe à prévoir pour ces actions., 2 000€ de génétique si besoin d'analyser un lot et 3 000€ pour financer un stagiaire de l'Université de Corse qui doit travailler sur les suivis de température (stage de 6 mois devant être rémunéré).

Pour les actions, les nombres de jours restent dans l'ensemble relativement semblables. L'action n°=C2 « renforcement des populations affectées » a été augmentées dans le cadre de la production d'œufs en vue de renforcer la réserve de Saint-Antoine dont la situation devient préoccupante. Pour l'action n°=B3 « études complémentaires » 10 jours ont été inscrits en vue de l'expérimentation de traitement des truites parasitées.

Budget prévisionnel 2021 par action											
	nb jours	Personnel	Fonctionnement					Investissement		total par action en €	% par rapport au total
		coût des journées en € (nb jours*400)	Déplacements (repas et km)	Autres déplacements en € (avion, bateau,...)	Etudes en €	Petit matériel terrain	Prestations diverses (hélicoptages, panneaux,...) en €	Achat matériel en €	Travaux en €		
A1 Surveillance	189	75 600	5 790	-	-	-	-	-	-	81 390	42,2%
A2 réglementation alevinage	10	4 000	296	-	-	-	-	-	-	4 296	2,2%
A3 Acquisition droits de	2	800	52	-	-	-	-	-	-	852	
A4 Réserves	1	400	26	-	-	-	-	-	-	426	0,2%
B1 Suivi génétique des populations pures et recherche de nouvelles	4	1 600	104	-	2 000	-	-	-	-	3 704	1,9%
B2 Contrôle des niveaux de population	45	18 000	1 260	-	-	2 000	8 000	-	-	29 260	15,2%
B3 Les études complémentaires	10	4 000	260	-	5 000	-	2 000	-	-	11 260	5,8%
C1 Création de nouvelles populations pures	5	2 000	130	-	-	-	600	-	-	2 730	1,4%
C2 Renforcement des populations affectées	20	8 000	520	-	-	-	-	-	-	8 520	4,4%
D1 Animation en milieu	40	16 000	1 220	-	-	-	500	-	-	17 720	9,2%
D2 Animation grand public	20	8 000	565	-	-	-	1 000	-	-	9 565	5,0%
E1 comités pilotage et scientifique	19	7 600	1 557	1 000	-	-	-	-	-	10 157	5,3%
E2 coordination	-	-	-	-	-	-	10 000	-	-	10 000	5,2%
E3 réalisation des rapports d'activités	5	2 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000	1,0%
F1 Docobs	2	800	52	-	-	-	-	-	-	852	
F2 PDPG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
G Travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Total	372	148 800	11 832	1 000	7 000	2 000	22 100	-	-	192 732	99%
% par rapport au total		77,2%	6,1%	0,5%	3,6%	1,0%	11,5%	0,0%	0,0%	100,0%	

Tableau de synthèse du programme prévisionnel 2021.

Organismes	Nombre de jours par partenaire, par action et par an														Total par partenaire			
	A1 surveillance	A2 réglementation alevinages	A3 acquisition droits de pêche	A4 Réseau de réserves	B1 Suivi génétique des populations pures et recherche de nouvelles	B2 contrôle des niveaux de populations	B3 Les études complémentaires	C1 Création de nouvelles populations pures	C2 Renforcement des populations affectées	D1 Animation en milieu scolaire	D2 Animation grand public	E1 comités pilotage et scientifique	E2 coordination	E3 réalisation des rapports d'activités		F1 Docobs	F2 PDPG	G Travaux
Federation	150	2	2	1	4	25	10	5	20		10	5		1	2			237
OFB Haute-Corse	10					8						4		0,5				24,5
OFB Corse-du-Sud																		
ONF	4	2				2						1		1				10
OEC																		0
PNRC	10					10				40	10	3		1				74
ONCFS	0																	0
DREAL																		0
DDTM2B	5	2										2		0,5				9,5
DDTM2A	5	2										2		0,5				9,5
Gendarmerie	5											2		0,5				7,5
Total par action	189	10	2	1	4	45	10	5	20	40	20	19	0	5	2	0	0	372

Tableau du nombre prévisionnel des journées 2021.

Relevé de décisions de la réunion du « Comité scientifique truite de Corse» du 02/12/2021

➤ Présents :

- Alain Crivelli, Président du comité scientifique,
- Catherine D'Ornano, Fédération de la Pêche en Corse,
- Dominique Poli, Fédération de la Pêche en Corse,
- Olivier Saget, Fédération de la Pêche en Corse,
- Antoine Battestini, Fédération de la Pêche en Corse,
- Anaïs Esposito et Yann Quilichini, Université de Corse,
- Caudron Arnaud, Scimabio – INRA,
- Muracciole Stéphane, Office National des Forêts.

Sont excusés : Muriel De Basquiat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), Antoine Orsini (université de Corse), Patrick Berrebi (Généticien) et Jérôme Blanc (vétérinaire).

➤ Début de la réunion à 14h00

-M. Battestini et Crivelli souhaitent la bienvenue à tout le monde.

-M. Muracciole présente l'ordre du jour : présentation du programme de conservation des truites natives de Haute-Savoie, bilan des opérations 2019 et validation des opérations 2020.

I) La présidence du comité scientifique :

Alain Crivelli a fait part, eu égard à des soucis de santé limitant sa capacité à se rendre en Corse, de sa volonté de laisser sa place de président.

Etant donné que, dans le cadre de la crise sanitaire, les réunions se font en distanciel, Alain Crivelli accepte de poursuivre sa mission. Le comité valide.

Un point sera fait en 2022 afin de voir si l'on s'oriente vers une passation de pouvoir et le tuilage qui va avec.

II) Le suivi des populations (Alain Crivelli):

- Saint-Antoine :

L'analyse se fait sur treize années de suivi (voir fig n°=1).

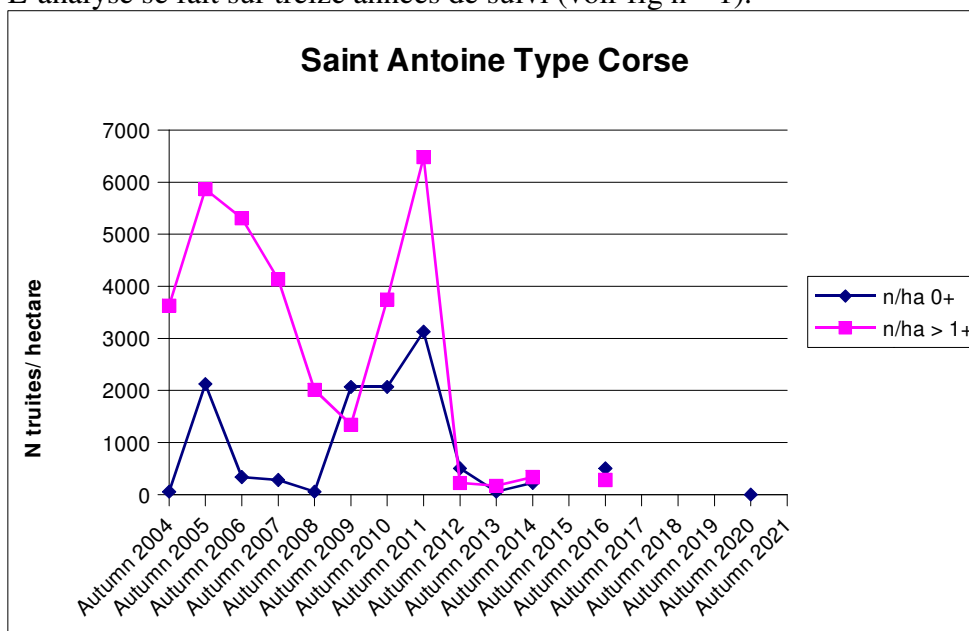


Figure n°=1 : suivi de Saint-Antoine

Population ayant bien progressé au cours du programme LIFE, puis chute en 2008 avec reprise derrière, puis nouvelle chute en 2012 sans reprise. La cause de la non-reprise privilégiée est le braconnage.

Le comité propose que ce site fasse l'objet d'une surveillance renforcée et d'actions de développement de la population,

- Veraculongu :

L'analyse se fait sur douze années de suivi (voir fig n°=2).

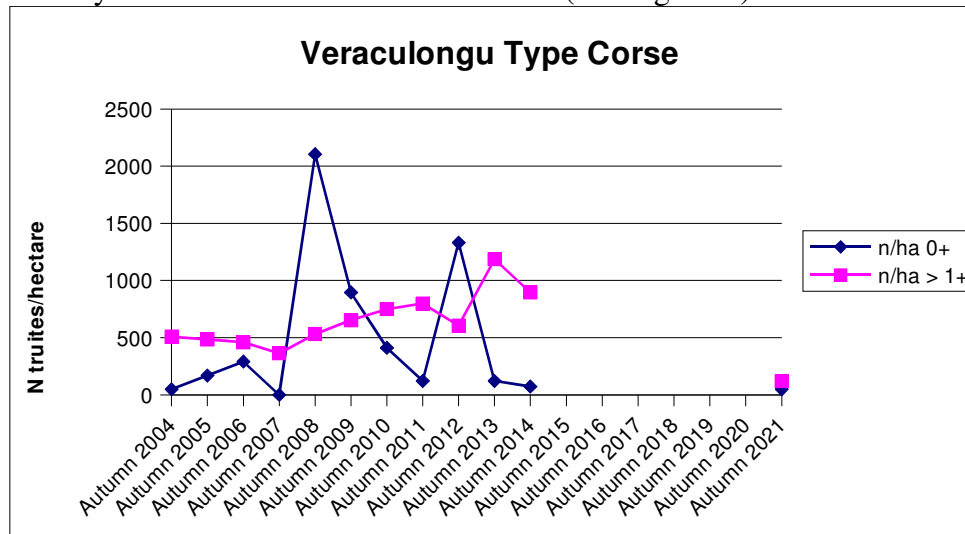


Figure n°=2 : suivi de Veraculongu

Densités faibles pour individus >1+: capacité d'accueil moindre (peu de pool) ou mortalité plus importante.

Bonnes reproductions à l'hiver 2008-2009 et l'hiver 2012-2013. Les autres années très peu de reproduction. Problème de survie car les bonnes années de reproduction n'entraînent pas une augmentation l'année suivante. La densité étant faible, la dévalaison ne semble pas une explication très plausible. Les autres années, reproduction sans succès.

Problèmes de température et de parasite.

- U Chjuvone :

L'analyse se fait sur onze années de suivi (voir fig n°=3).

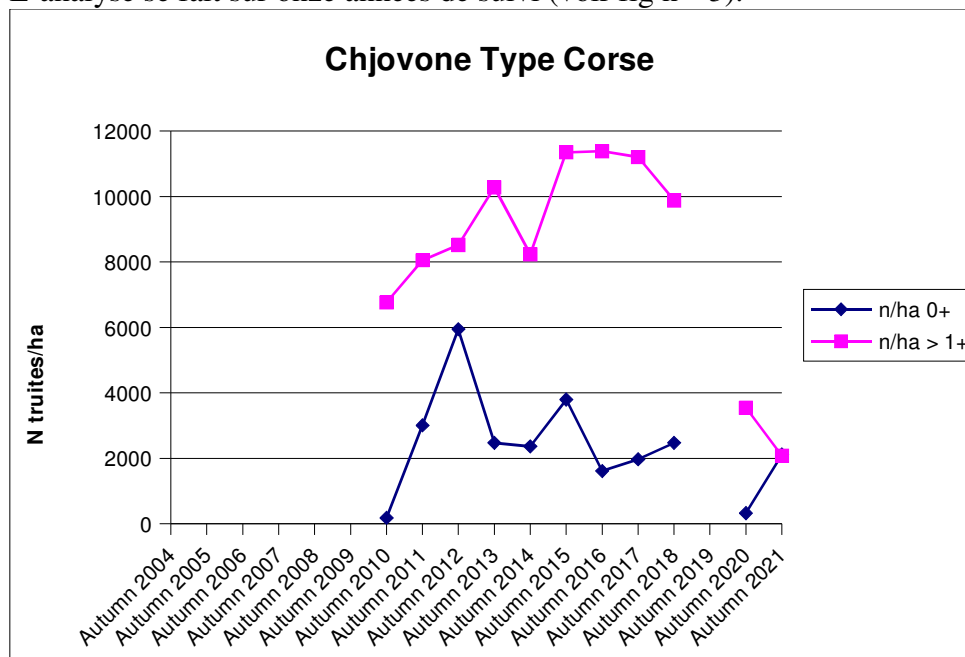


Figure n°=3 : suivi d'u Chjuvone

Très forte densité jusqu'en 2020, puis une chute. Légère amélioration en 2021 mais pas encore de reprise nette. Apparition d'une algue fortement présente en 2020. La densité reste à un niveau acceptable et avec une population présentant les différentes classes de tailles.

Le comité propose de continuer à suivre cette station pour mieux appréhender l'évolution, dont l'éventuelle reprise à la hausse ou non.

- A Manica :

L'analyse se fait sur treize années de suivi (voir fig n°=4).

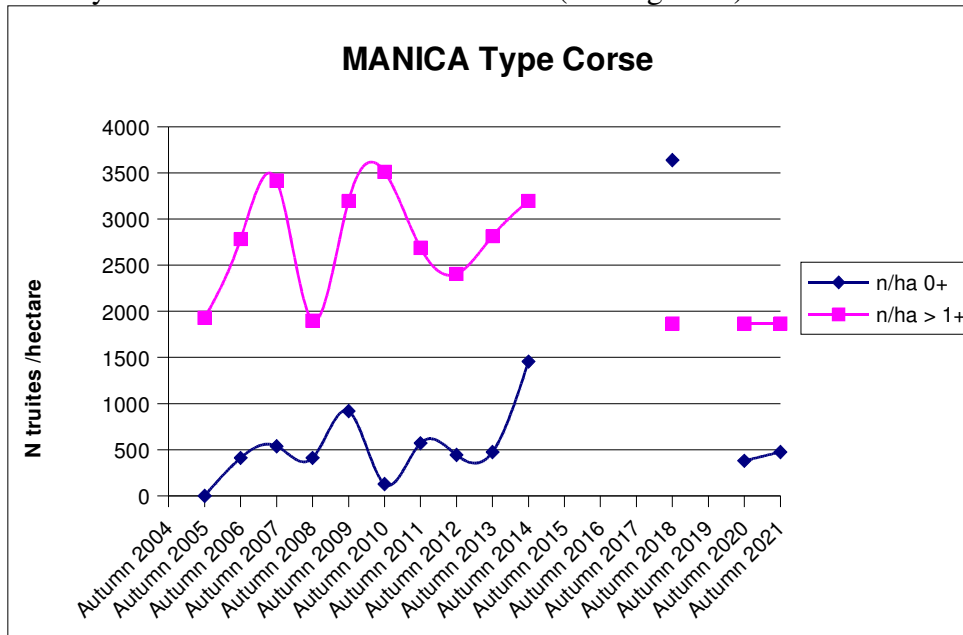


Figure n°=4 : suivi d'a Manica

A priori population sans problème, mais depuis 2018 valeurs des individus > 1+ restent basses, à surveiller, malgré une reproduction exceptionnelle en septembre 2018.

Le comité propose d'y maintenir le suivi.

- I Pozzi-di-Marmanu :

L'analyse se fait sur onze années de suivi (voir fig n°=5).

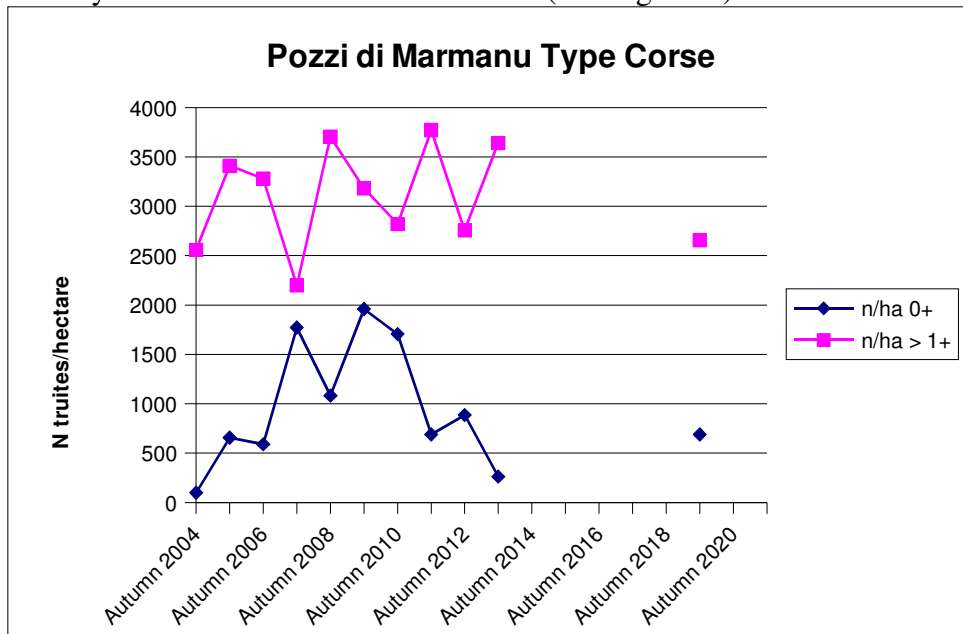


Figure n°=5 : suivi d'I Pozzi-di-Marmanu

Population sans problème particulier. Le comité propose que son suivi ne soit pas classé en priorité n°=1 (sauf problème constaté) pour les deux ou trois années à venir.

- Val d'Ese :

L'analyse se fait sur dix années de suivi (voir fig n°=5).

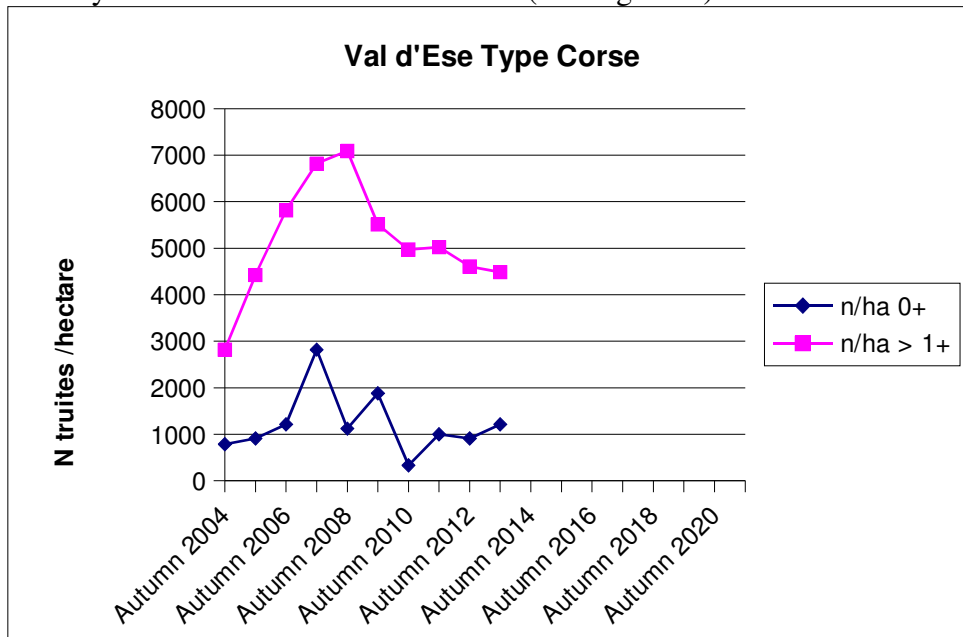


Figure n°=6 : suivi de Val d'Ese.

C'est une population considérée sans problème particulier. Derniers inventaires assez anciens. Le comité propose de réfléchir à y refaire un suivi. Le souci est que la station de pêche de l'époque est envahie par les aulnes nains et y travailler est très difficile. Réflexion sur une nouvelle station autre que celle de l'affluent réalisée en 2020,

- Marmanu (hors réserve) :

L'analyse se fait sur dix années de suivi (voir fig n°=6).

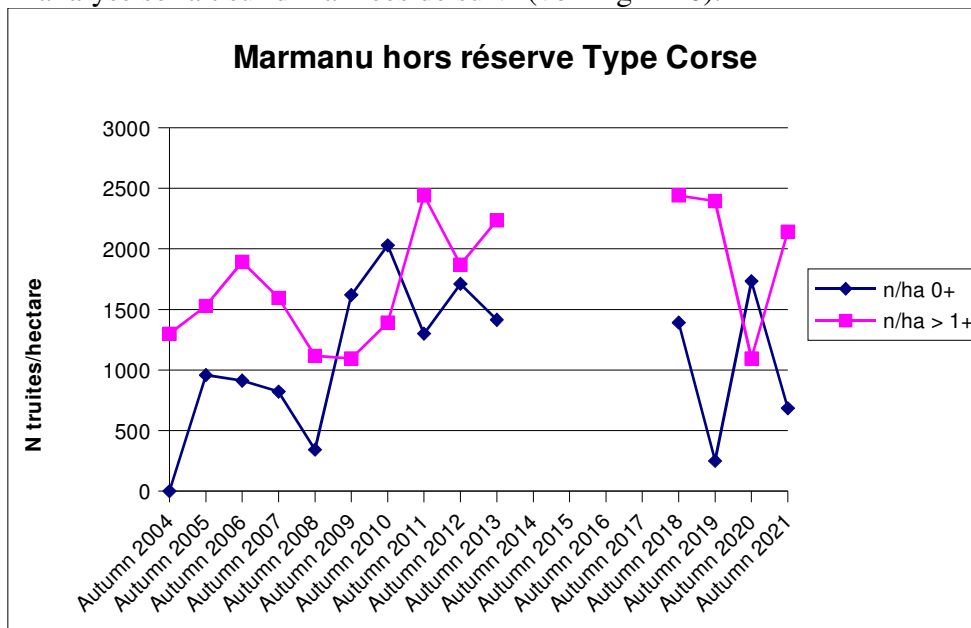


Figure n°=6 : suivi de Marmanu

Population sans problème. Le comité propose de ne pas en faire une priorité de suivi pour les années à venir,

- Ninu :

L'analyse se fait sur cinq années de suivi (voir fig n°=7).

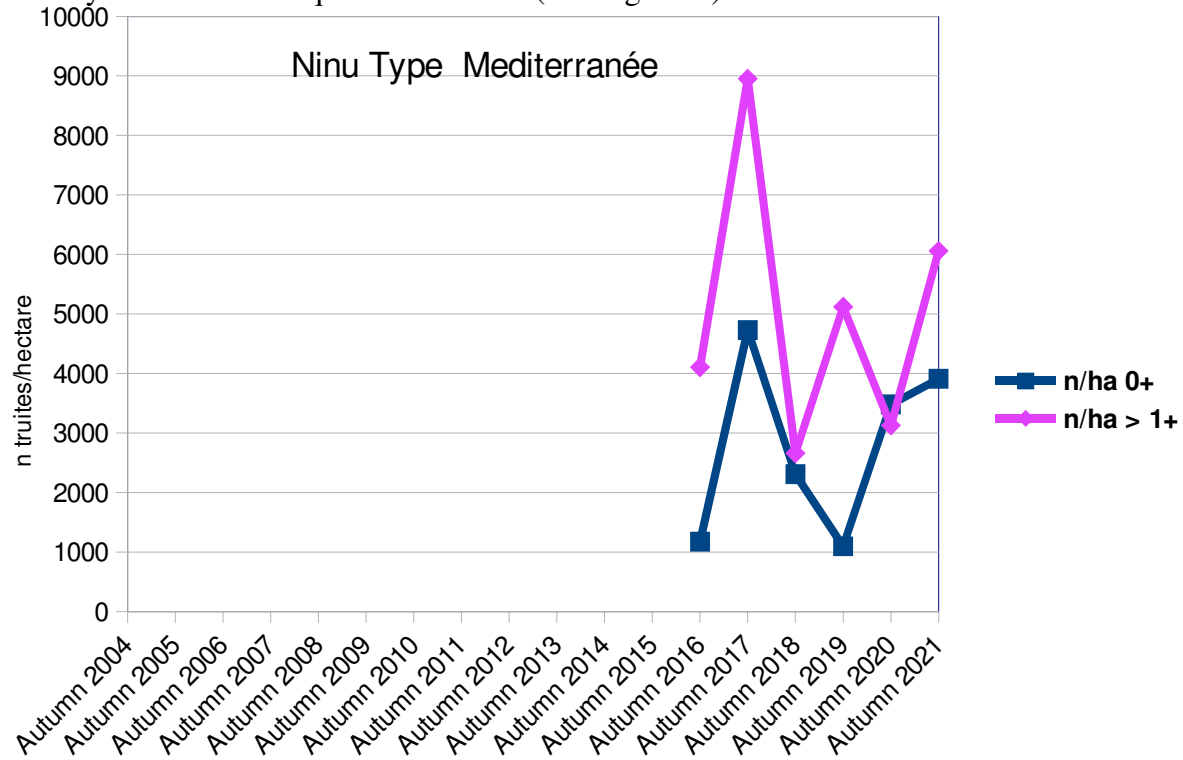


Figure n°=7 : suivi de Ninu

Seulement cinq années car la première station a été abandonnée suite à une année de sécheresse ayant empêché la réalisation de l'inventaire.

Population sans problème.

Le comité propose de ne pas en faire une priorité pour le suivi en 2022.

- Propositions générales pour les suivis :

-concernant les inventaires le comité propose de repartir sur des cycles d'au moins trois ans par station afin de mieux comprendre l'évolution. Sur cette base, et en fonction de la situation des cours d'eau, un programme pour 2022 sera proposé,

-mettre en place des suivis complets sur des sites avec bonne dynamique afin de pouvoir tirer des enseignements nous permettant de mieux comprendre ce qui ne va pas dans les zones aux densités faibles,

III) Parasitologie :

En 2021, un suivi des parasites (*Gyrodactylus*) a été réalisé sur les sites de Calderamolla et Veraculongu afin de comparer avec l'étude de 2016.

Les résultats vous sont présentés dans les figures n°=8,9 et 10.

Contexte	Méthodes	Résultats	Perspectives		
Tableau 1 : Indices parasitaires classiques					
Site	Prévalence (%)	Intensité moyenne	Intensité minimale	Intensité maximale	
2016	Calderamolla amont	100 (10/10)	750,7	465	1362
	Calderamolla aval	100 (10/10)	58,7	2	276
	Veraculongu amont	100 (10/10)	1463,3	301	3043
	Veraculongu aval	30 (3/10)	0,8	0	4
2021	Calderamolla amont	100 (5/5)	284,8	39	558
	Calderamolla aval	60 (3/5)	1	0	5
	Veraculongu amont	100 (5/5)	170,4	90	304
	Veraculongu aval	20 (1/5)	1	0	3

Figure n°=8 : indices parasitaires

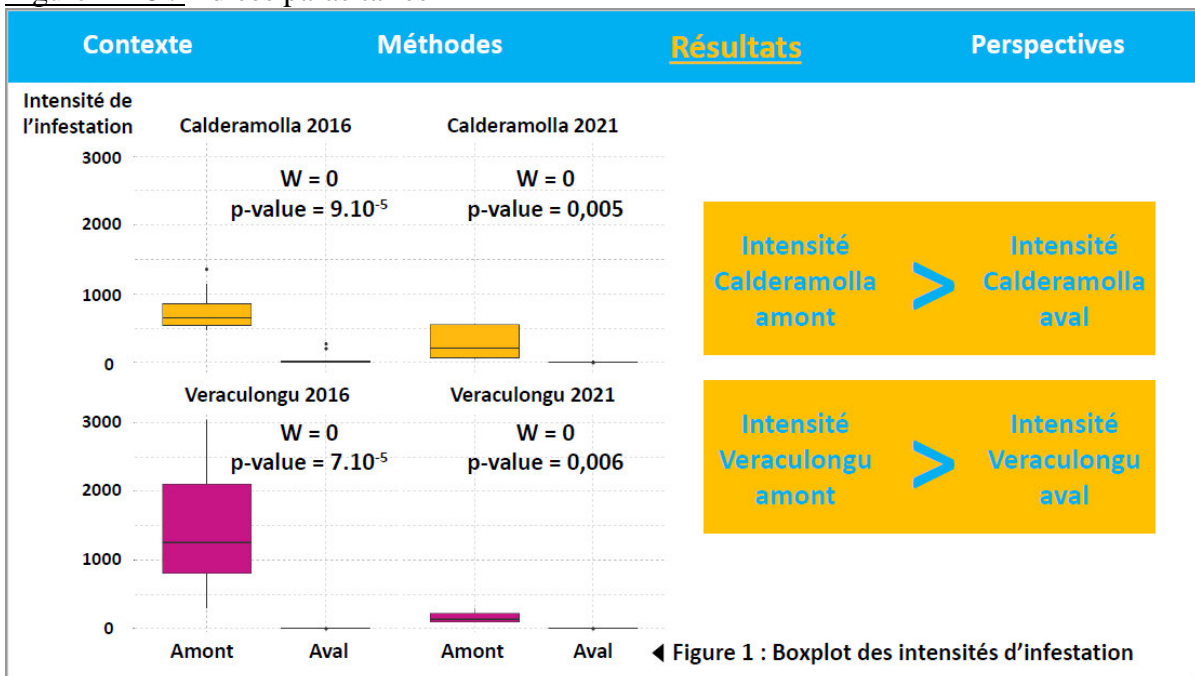


Figure n°=9 : suivi des densités de parasites

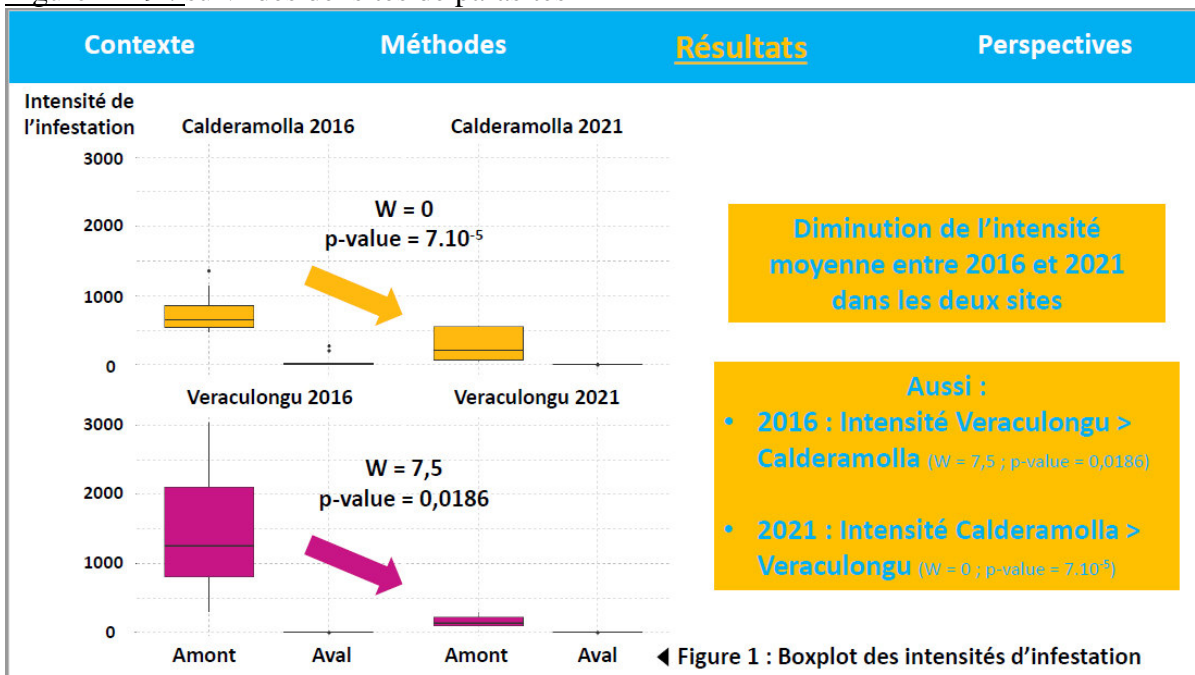


Figure n°=10 : intensités de l'infestation

La question de l'origine du parasite se pose ? Il est à noter que *Gyrodactylus* sp. a déjà été recensé dans de nombreux cours d'eau de Corse : Tavignanu à Ninu, Tavignanu au niveau de Corté, Verghellu, Rizzanese.

La question du lien entre niveau d'infestation et origine génétique se pose également.

Arnaud Caudron rappelle l'intérêt de suivre la MRP. L'université répond qu'elle sera vigilante sur ce point.

Le comité propose qu'un travail sur la définition des espèces de *Gyrodactylus* présentes soit engagé. L'université peut porter ce projet sans financement du programme truite de Corse. Le comité propose qu'un suivi complet sur Calderamolla soit engagé. Ce suivi portera à la fois sur la température de l'eau, via la récupération et la (re)pose des capteurs installés en 2016, l'étude des peuplements piscicoles et la recherche de *Gyrodactylus* qui fera l'objet d'un nouvel échantillonnage en 2022. L'utilisation de l'ADN environnementale sera également envisagée pour la détection de gyrodactyles dans les cours d'eau.

IV) Changement climatique :

Le comité demande que le suivi des températures soit mis en œuvre en 2022, et sur un cycle pluriannuel.

V) Création ou renforcement des populations :

La production d'œufs a fait l'objet d'un travail administratif et technique depuis 2020. Il s'avère que la récupération sur site est très compliquée. Arnaud Caudron et Alain Crivelli font part de leurs connaissances sur le sujet, et rappellent que c'est un problème largement constaté ailleurs.

Le comité propose que la récupération d'œufs sur site et le passage en écloserie reste une pratique limitée à des cas spécifiques de petites populations ou populations en danger (type Saint-Antoine), et que la translocation de truites reste le moyen de base pour créer de nouvelles populations ou en renforcer.

Concernant la possibilité de demande de dérogation pour l'utilisation en milieu naturel de produits déclenchant l'ovulation, le comité émet un avis négatif.

VI) Question diverses :

Le comité propose de réfléchir à présenter un projet à l'agence de l'eau dans le cadre du programme « au et biodiversité » dont la date limite de dépôt des projets est le 30/04/2022.